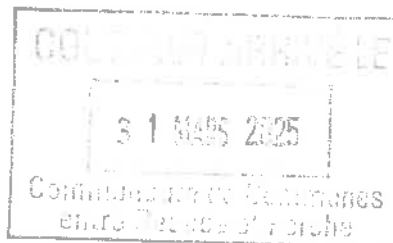


SIRTOMCourville-sur-Eure
La Loupe
SenonchesRue du 19 Mars 1962
28190 COURVILLE SUR EURE03 37 23 32 03
sirtomcourville@wanadoo.fr
www.sirtom-courville.fr

**Monsieur le Président de la Communauté
de Communes entre Beauce et Perche
15 rue Philebert Poulain
28120 ILLIERS-COMBRAY**

Courville-sur-Eure, le 24 Mars 2025.

Monsieur le Président,

Le Comité Syndical du SIRTOM, réuni le 20 Mars 2025, a voté son budget primitif. Le produit attendu pour la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est de 3 854 211.94 € soit un taux de 13,80 %.

Compte tenu des bases prévisionnelles, la participation 2025 de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les communes adhérentes à notre syndicat est de 1 373 000,50 €. Vous trouverez ci-joint l'échéancier de versement mensuel actualisé en conséquence.

Lors de cette même assemblée, le comité syndical du SIRTOM a validé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2024. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint une version complète ainsi qu'une version synthétique de ce rapport afin que vous puissiez en faire rapport à votre assemblée délibérante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,

Bertrand de LACHEISSERIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

Suivi TEOM CCEPEB 2025

CC entre beauce et Perche

communes		bases définitives 2024	bases prévisionnelles 2025
040	BILLANCELLES	238 265	242 970
099	CHUISNES	836 411	858 730
116	COURVILLE SUR EURE	2 536 064	2 603 983
148	LE FAVRIL	331 530	337 992
154	FONTAINE LA GUYON	1 277 833	1 313 091
166	FRIAIZE	179 965	184 360
167	FRUNCE	290 089	299 002
203	LANDELLES	554 838	566 875
290	ORROUER	211 283	215 674
302	PONTGOUIN	1 029 987	1 041 459
324	ST ARNOULT DES BOIS	689 085	703 526
333	ST DENIS DES PUIITS	107 633	109 822
339	ST GERMAIN LE GAILLARD	285 929	291 485
350	ST LUPERCE	800 686	815 150
385	LE THIEULIN	293 448	299 161
414	VILLEBON	64 915	66 019
TOTAL CC ENTRE BEAUGE ET PERCHE		9 727 961	9 949 279
taux		13.8%	13.8%
montant TEOM		1 342 458.62	1 373 000.50
Acompte mensuel 2025 avant le vote du budget (3 mois)		111 871.55	
versement mensuel après vote du budget (9 mois)			115 265.09

échancier 2025

mois	montant	référence comptable
janv-25	111 871.55 €	Bd3 T 19 du 24/01/2025
févr-25	111 871.55 €	Bd8 T 71 du 25/02/2025
mars-25	111 871.55 €	Bd13 T 119 du 20/03/2025
avr-25	115 265.09 €	
mai-25	115 265.09 €	
juin-25	115 265.09 €	
juil-25	115 265.09 €	
août-25	115 265.09 €	
sept-25	115 265.09 €	
oct-25	115 265.09 €	
nov-25	115 265.09 €	
déc-25	115 265.13 €	
Total	1 373 000.50 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS Année 2024

I. ORGANISATION DU SERVICE :

✓ Périètre desservi :

Le territoire du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame). (Nombre d'habitants desservis : 29 193 (Chiffres Base INSEE 2022)).

✓ Collectes séparées :

Depuis le 1^{er} Janvier 2022 les emballages ménagers sont collectés en mélange avec les papiers/graphique. L'ensemble du territoire est passé aux consignes de tri en extension depuis le 1^{er} Janvier 2022.

La collecte du verre est réalisée en apport volontaire (sur 104 éco-points).

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le SIRTOM.

✓ Déchèteries :

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Lamblore et Saint Eliph) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

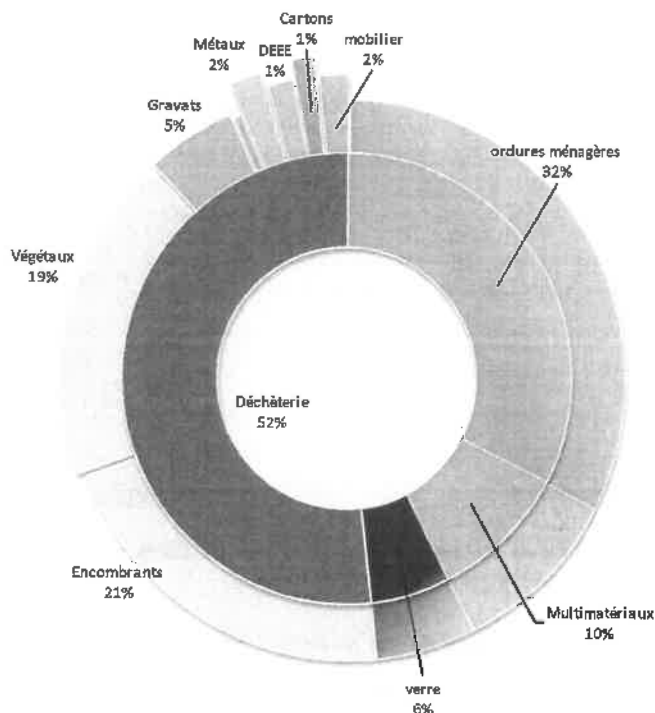
✓ Principaux investissements :

- bacs emballages (402)
- bacs ordures ménagers (169)
- composteurs (954)
- matériels déchèteries (souffleur...)
- réhabilitation des déchèteries

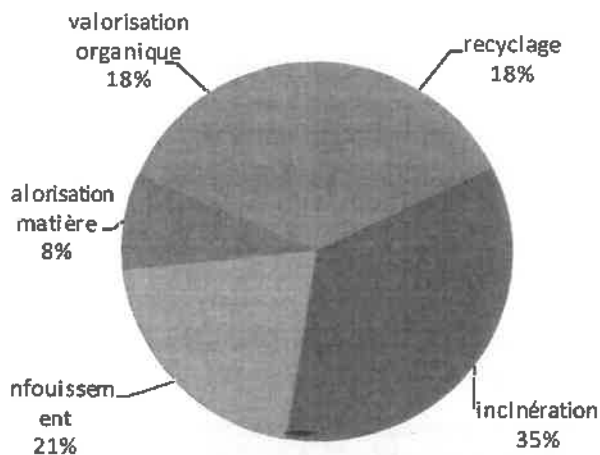
II. INDICATEURS TECHNIQUE

Quantité de déchets collectés

	tonnage	evolution (2024/2023)
multimatériaux	1 652.94	0%
verre	986.16	-5%
ordures ménagères résiduelles	5 454.12	-1%
Total OMA*	8 093.22	-1%
déchèterie	8 706.99	10%
TOTAL DECHET	16 933.58	4%



Modalités de traitement



Valorisation énergétique :

Suite au changement de contrat au 01/01/2022, le tri des encombrants n'est plus réalisé par le prestataire. Ce tri doit être mis en place directement en déchèteries après aménagement des sites. Le bois est valorisé à 90% en combustible à l'usine de biomasse de Chartres Métropole

Le recyclage : concerne Les emballages ménagers, Le verre, Les journaux/magazines, les cartons et les métaux

La réutilisation concerne les gravats

L'Enfouissement concerne les encombrants non incinérables (enfouis avec récupération des bio-gaz).

La Valorisation Matière concerne Le bois (valorisé en combustible ou contre-plaqué), Les végétaux transformés en compost, Les textiles (réutilisés ou valorisés en isolant).

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
028 209008360 20250519 DEFLB25 1231 DE
Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

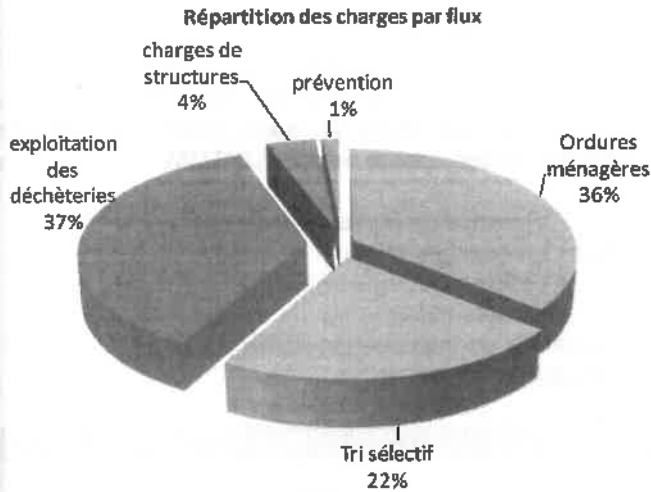
* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (emballages ménagers, journaux/magazines, verre et ordures ménagères résiduelles)

III. INDICATEURS FINANCIER

Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Dépenses

Le montant annuel global des dépenses est de 4 044 219 € pour l'année 2024 réparties selon les grandes catégories suivantes :



Recettes

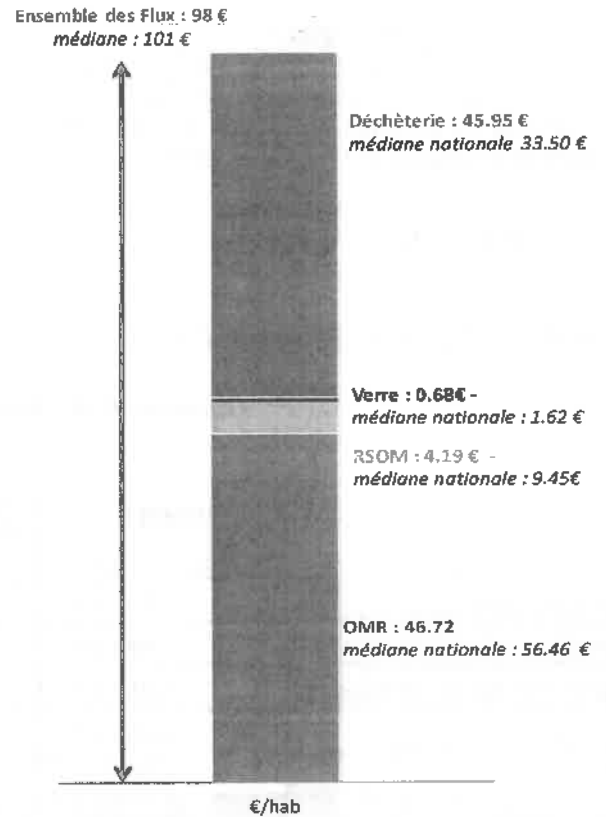
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

	Montant
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 761 214.30 €
Soutiens des eco-organismes	693 032.66 €
Vente de matériaux	182 779.13 €
Redevance et apports déchèteries	180 607.73 €
Total	4 817 633.82 €

Coût du Service

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national.

Comparatif des coûts aidés en € HT (coût aidés = dépenses - recettes)



IV. INDICATEURS PREVENTION

Le SIRTOM est engagé depuis 2013 dans une démarche de réduction des déchets. Son objectif est de réduire les déchets générés sur tout le territoire.

Exemple d'action : Opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat. Fin 2022, 100 % des foyers du SIRTOM étaient concernées par l'opération compostage.

42% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur mis à disposition par le SIROTM (6 307 composteurs distribués).

Réduction des déchets

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total OMr* (kg/hab/an)	232	217	205	206	206	210	213	193	188	187
Total DMA** (Kg/hab/an)	634	647	631	627	612	563	646	556	554	580

Les objectifs de réduction initiaux (2017) ont été atteints, mais les actions entreprises doivent être renforcées suite aux nouveaux objectifs fixés dans le cadre du plan régionale de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport annuel complet est consultable sur le site internet du SIRTOM : sirtom-courville.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028 200058360 20250519 DELIB25 122b DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

*OMr : Ordures Ménagères Résiduelles (poubelles noires)

** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : ensemble des déchets collectés par le SIRTOM

SIRTOM

Collectivités membres
La Loupe
Senonches

Rue du 19 Mars 1962
28190 COURVILLE SUR EURE

02 37 23 37 61
sirtomcourville@wanadoo.fr
www.sirtom-courville.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PREVENTION DES DECHETS

Année 2024

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR
25 MAR. 2025
BUREAU COURRIER
ARRIVÉE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

Table des matières

ORGANISATION DU SERVICE	3
1.1. Territoire desservi	3
1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.....	4
1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	4
1.4. Marché publique de gestion des déchets.....	5
1.5. Modalités de Traitement des déchets.....	5
1.6. Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets pris en charge par le SIRTOM.....	6
INDICATEURS TECHNIQUES	8
2.1. Evolution globale des quantités de déchets collectés	8
2.1.1. Evolution des quantités collectées (tonnes).....	8
2.1.2. Evolution des quantités collectées (ratios en kg/hab/an)	9
2.2. La collecte en porte à porte	11
2.3. Les collectes en apports volontaires	14
2.4. Les Biodéchets	16
2.5. Les déchèteries.....	16
2.6. Collecte de l'amiante	23
2.7. La Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	23
2.8. La communication	24
INDICATEURS FINANCIERS	25
3.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	25
3.2. Coût du service selon la méthode Comptacoût:.....	26
INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DECHETS	28
4.1. Actions menées en faveur de la prévention des déchets	28
4.2. Performance de réduction des déchets.....	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

ORGANISATION DU SERVICE

Les différents services mis à disposition des usagers dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, les règles d'utilisation de ces services ainsi que les conditions et les modalités de collecte des différentes catégories de déchets, sont détaillés dans le règlement de collecte mis en ligne sur le site internet du SIRTOM de Courville (sirtom-courville.fr).

Les dispositions du règlement de collecte s'imposent à tous les utilisateurs du service public de gestion des déchets.

1.1. Territoire desservi

Le périmètre du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame).

Historique :

En 2012 : Retrait des communes de Verigny et Mittainvilliers de la Communauté de communes entre Beauce et Perche entraînant le retrait de plein droit de ces communes du SIRTOM de Courville.

En 2013 : Intégration des communes de Saint Luperce et Orrouer suite à la dissolution du SIRTOM du Pays Chartrain

En 2014 : Les Communautés de communes du Thymerais et du plateau de Brezolles fusionnent avec d'autres collectivités pour former la Communauté d'agglomération du pays de Dreux entraînant le retrait de plein droit des communes concernées du SIRTOM de Courville.

En 2018 : Intégration des communes de Rohaire, La Chapelle Fortin, les Ressuintes, la Ferté Vidame, Lamblore Morvilliers, la Puisaye et Boissy les Perche suite à la création de la Communauté de communes des Forêts du Perche.

Périmètre et équipements du SIRTOM de Courville sur Eure, La Loupe et Senonches



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 29193 (Chiffres Base INSEE 2022)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte en porte à porte une semaine sur deux des déchets ménagers recyclables (emballages ménagers en extension des consignes de tri et papiers/graphiques en mélange) sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement (gros producteurs).
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables pour les gros producteurs

La collecte du verre (sur 104 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

La collecte séparée des déchets ménagers recyclables a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apports volontaires (verre, emballages ménagers et journaux/magazines) sur les autres communes.

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté a été généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022 les emballages ménagers sont collectés en mélange avec les papiers/graphique. L'ensemble du territoire est passé aux consignes de tri en extension depuis le 1^{er} Janvier 2022.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apports signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles minérales et végétales, batteries, Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules, capsules Nespresso, radiographies...

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres par semaine.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

1.4. Marché public de gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société SEPUR de Lucé (28) depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2026)

Traitement des ordures ménagères :

Convention de coopération pour le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique CMTV de Mainvilliers (28) (échéance convention : 31/12/2039)

Tri des déchets ménagers recyclables (emballages en extension et papiers en mélange):

Marché avec VEOLIA Propreté au centre de tri TRISALID à SARAN (45) depuis le 01/01/2022 (échéance marché : 31/12/2025)

Collecte des points d'apports volontaires :

Marché avec la société MINERIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2025)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2026)

Exploitation des déchèteries (Enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société PAPREC depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2026)

Gestion des déchets diffus spécifiques :

Marché avec la société TRIADIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance le 31/12/2026)

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Les filières liées à la responsabilité élargie du producteur.

Une partie des déchets du SIRTOM sont gérés par les éco-organisme issus des filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ces filières sont financées via les contributions des consommateurs afin de financer l'élimination d'un produit dès son acquisition (c'est le cas pour les emballages ménagers, les papiers, le verre, les déchets d'ameublement, les appareils électrique et électronique, les pneus.....)

En 2024, 3 390.47 t ont été collectées dans le cadre des filières REP, soit 20 % des tonnages pris en charge par le SIRTOM, entraînant un soutien global des éco-organismes de 639 032.66 €.

La Loi AGECE de 2020 renforce le principe pollueur-payeur avec le développement de nouvelles filières REP dans les années à venir.

1.5. Modalités de Traitement des déchets

Les déchets des collectes en porte à porte et en apports volontaires

- o Les déchets ménagers recyclables hors verre (emballages ménagers en extension mélangés avec les papiers) sont triés au centre de tri TRISALID (SARAN) par Veolia Propreté, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- o Le verre est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la régie CMTV à Mainvilliers (28) ;
- o Les ordures ménagères sont traitées et valorisées à l'unité de valorisation énergétique CMTV à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)
- o Les textiles sont triés à Favières par le Relais puis valorisés en réemploi ou recyclage (chiffons, matériaux acoustiques ou isolants)

Les déchets des déchèteries

- o les cartons et les métaux sont recyclés par PAPREC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

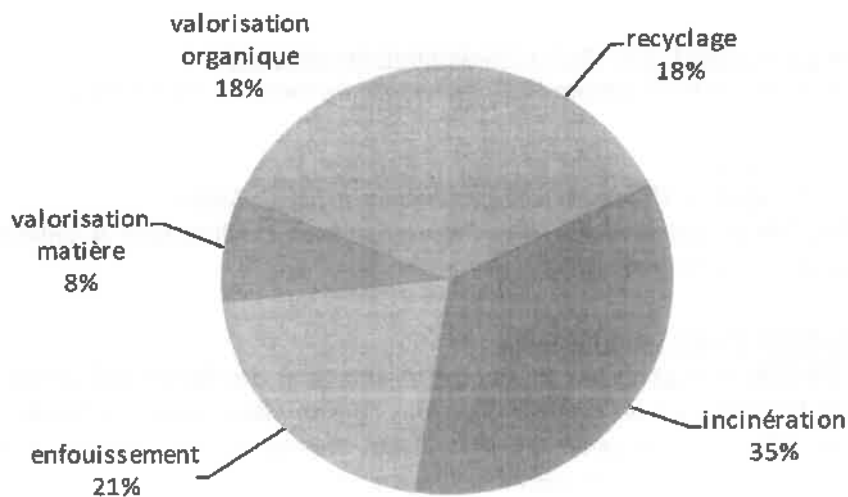
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

- les huiles de vidanges sont régénérées.
- Le Bois est valorisé à 10% en contre-plaqué par la société SwissKrono à Sully sur Loire (45) et à 90% en combustible à l'usine de biomasse de Chartres Métropole
- Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)
- Les encombrants
Suite au changement de contrat au 01/01/2022, le tri permettant l'incinération d'une partie des encombrants n'est plus réalisé par le prestataire. Ce tri doit être mis en place directement en déchèteries après aménagement des sites. Les encombrants non incinérables sont enfouis à l'ISDND de Guitancourt (78) avec récupération des bio-gaz.
- Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés. L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 100% des gravats collectés représentant une économie de 3 695 € sur l'année 2024.
- Les D3E, le mobilier, les ampoules, les déchets dangereux des ménages sont pris en charge par les éco-organismes dans le cadre des filières élargies du producteur

Répartition des modes de traitements :



Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 110.85

1.6. Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets pris en charge par le SIRTOM

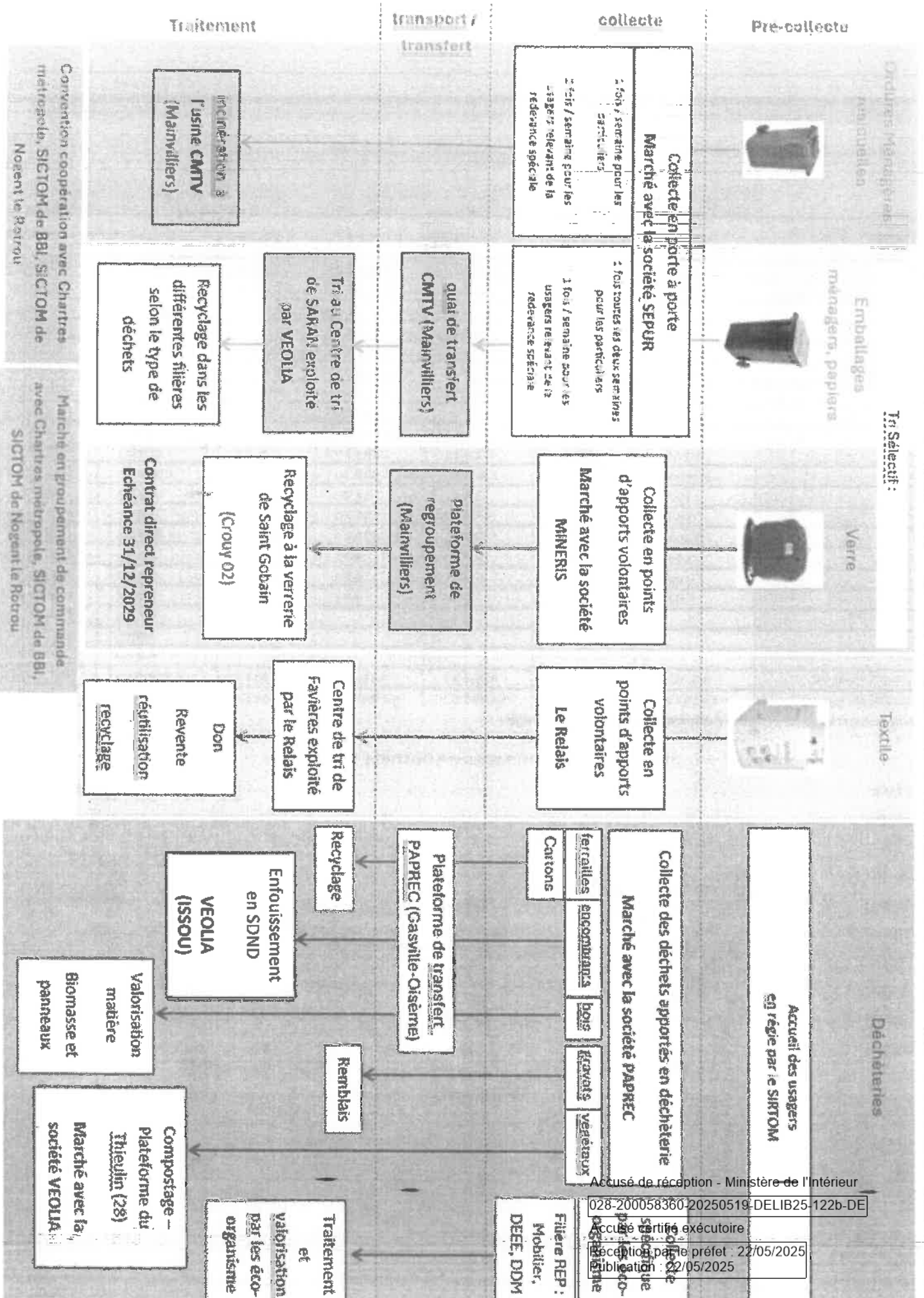
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025



Convention coopération avec Chartres métropole, SICTOM de BBL, SICTOM de Nogent le Rotrou

Marché en groupement de commande avec Chartres métropole, SICTOM de BBL, SICTOM de Nogent le Rotrou

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé de réception par le préfet 22/05/2025
 Date de publication 22/05/2025

Filière REP :
 Mobilier,
 DEEF, DDM

INDICATEURS TECHNIQUES

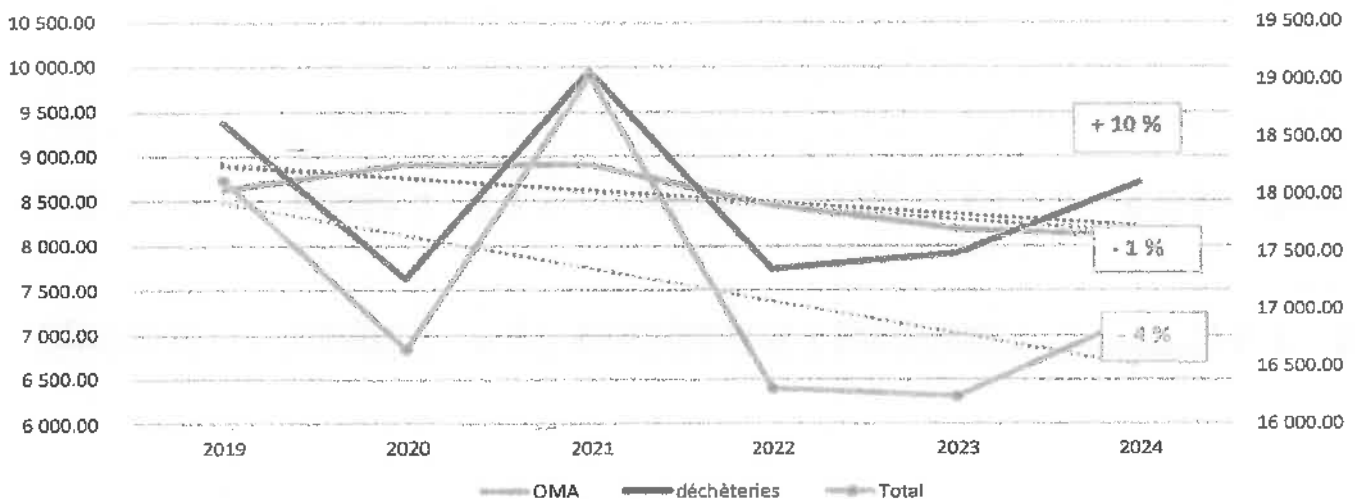
2.1. Evolution globale des quantités de déchets collectés

2.1.1. Evolution des quantités collectées (tonnes)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	evolution 2023/2024
Emballages ménagers et papiers	1 503.74	1 594.10	1 567.02	1 701.64	1 648.58	1 652.94	0.26%
verre	1 024.18	1 087.80	1 087.53	1 086.48	1 035.04	986.16	-4.72%
ordures ménagères résiduelles	6 102.78	6 231.18	6 262.26	5 662.30	5 510.80	5 454.12	-1.03%
Total OMA	8 630.70	8 913.08	8 916.81	8 450.42	8 194.42	8 093.22	-1.23%
textiles	128.99	113.53	152.87	131.91	133.44	133.37	-0.05%
Métaux	375.64	390.69	406.40	302.46	289.68	305.48	5.45%
Encombrants	4 129.21	3 520.66	4 122.87	3 361.00	3 373.28	3 517.78	4.28%
meublier	219.90	210.40	263.88	281.18	296.70	287.52	-3.09%
Bois	73.32	69.60	86.28	50.78	76.38	78.38	2.62%
Végétaux	3 030.64	2 012.71	3 156.52	2 560.23	2 704.04	3 133.22	15.87%
Cartons	107.60	127.88	203.12	198.69	213.84	207.48	-2.97%
Gravats	1 119.50	1 045.36	1 378.80	673.70	672.00	868.00	29.17%
Huile	12.51	11.88	12.60	11.79	12.33	12.23	-0.81%
DDM	36.67	40.55	46.96	55.40	30.95	35.05	13.25%
DEEE	265.66	193.48	275.46	228.04	231.05	244.96	6.02%
Piles	1.49	1.54	1.70	1.72	1.41	1.79	26.86%
DASRI	0.28	0.21	0.21	0.28	0.37	0.43	14.86%
ampoules	0.94	1.21	1.03	1.32	1.14	1.06	-7.45%
ASL / ABJ Th					0.74	5.77	680.11%
ABJ/JJ						3.36	
OCAB						4.49	
Total déchèterie	9 373.36	7 626.18	9 955.84	7 726.59	7 903.91	8 706.99	10.16%
TOTAL DECHET	18 133.05	16 652.79	19 025.52	16 308.91	16 231.77	16 933.58	4.32%

* Article sport et loisir / article de bricolage et jardin thermique

Evolution des tonnages de déchets collectés



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

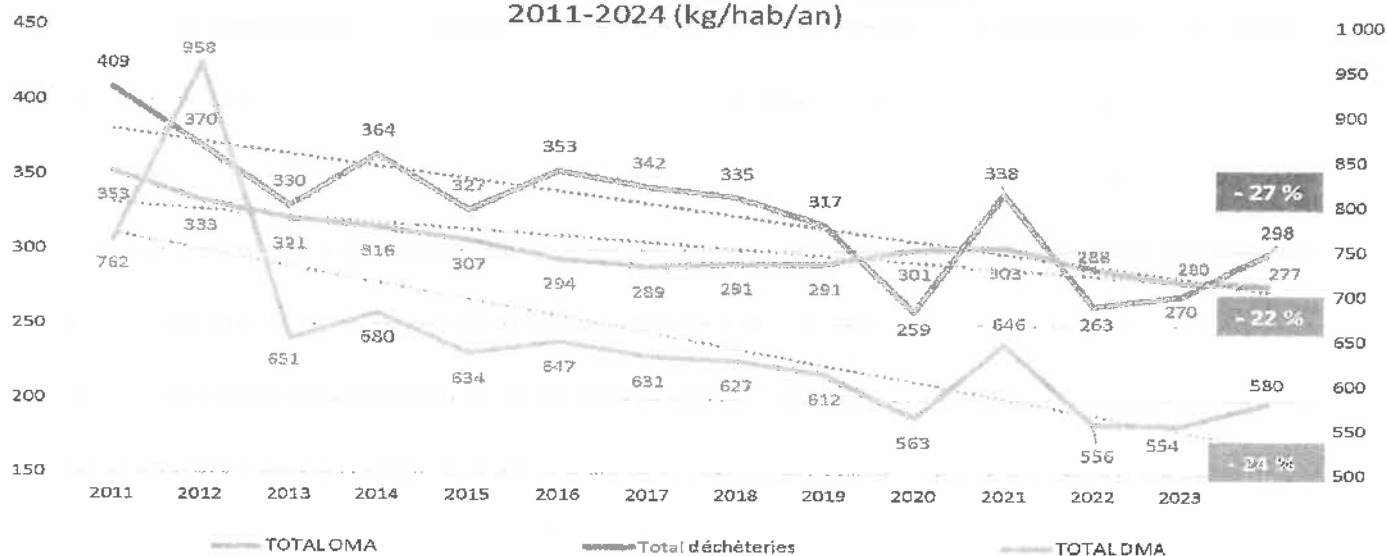
Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

2.1.2. évolution des quantités collectées (ratios en kg/hab/an)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Ordures Ménagères résiduelles	265	255	247	240	231	217	205	206	206	211	213	193	188	187	-0.79%
Verre	37	34	32	34	34	33	35	35	35	37	37	37	35	34	-4.31%
emballages ménagers + papiers	51	44	42	42	42	45	49	50	51	54	53	58	56	57	0.47%
TOTAL OMA	363	333	321	316	307	294	289	291	291	301	303	288	280	277	-0.99%
Total déchèteries	409	370	330	364	327	353	342	335	317	259	338	263	270	298	10.68%
TOTAL DMA	762	958	651	680	634	647	631	627	612	563	646	556	554	580	4.82%

Evolution des quantités de déchets collectés - 2011-2024 (kg/hab/an)



Les changements de périmètre du SIRTOM ainsi que la crise Sanitaire lié au COVID ont impactés les quantités de déchets collectés par les services du SIRTOM. Malgré une augmentation des tonnages collectés en 2024, la tendance globale reste une forte baisse des quantités collectés depuis 2011 grâce notamment aux changements de comportement des usagers (compostage, paillage, dématérialisation...)

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 90,62.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

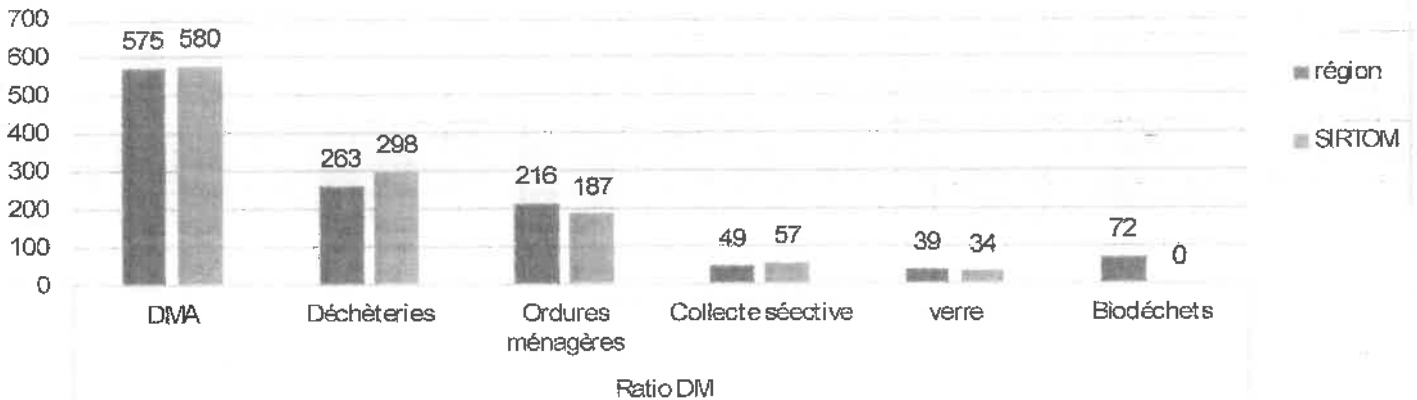
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

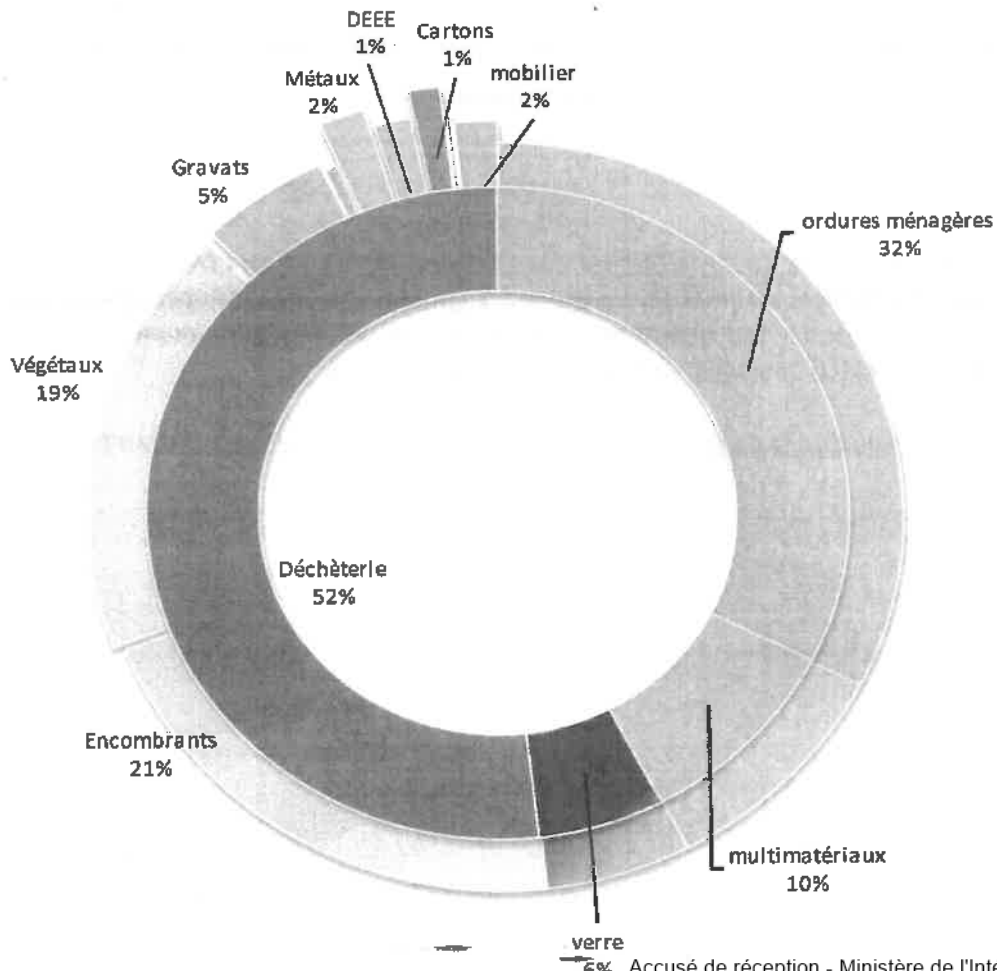
Comparatif des quantités collectées avec le référentiel régional (source ADEME 2021) :

quantité collectée - référentiel régional
kg/hab/an



Le SIRTOM collecte globalement plus de déchets que la moyenne régionale avec un ratio plus important en déchèterie et en collecte sélective. Malgré l'absence de collecte des biodéchets, le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles est plus faible que la moyenne régionale.

Composition des déchets majoritaires collectés par le SIRTOM en 2024 :

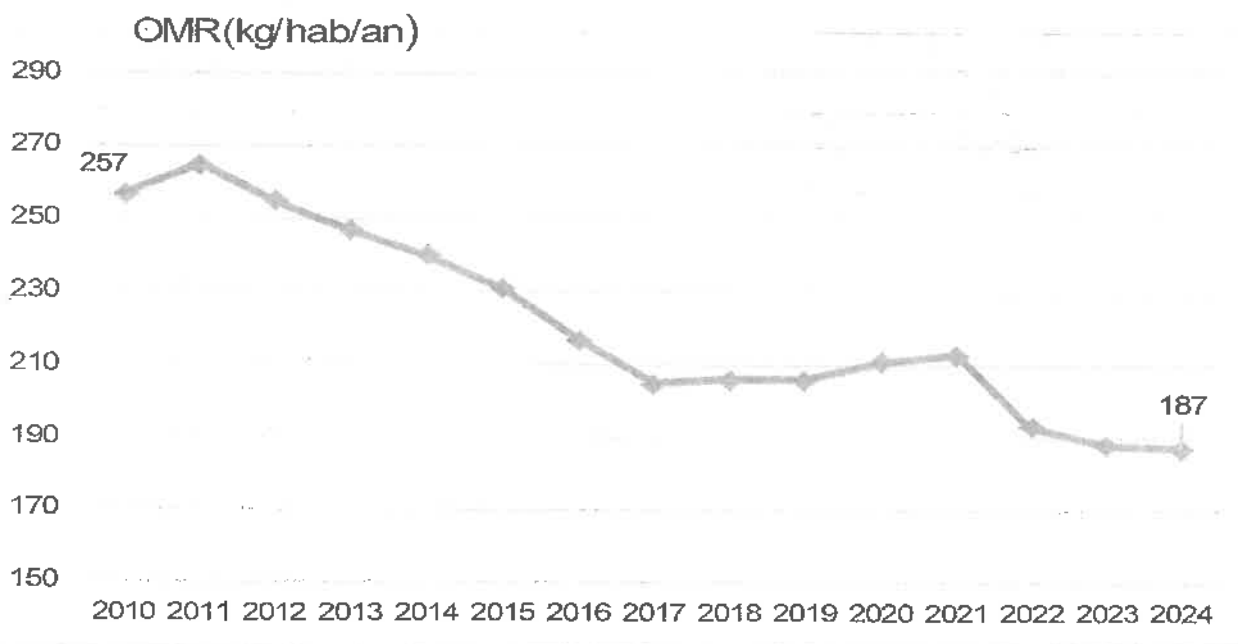


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

2.2. La collecte en porte à porte

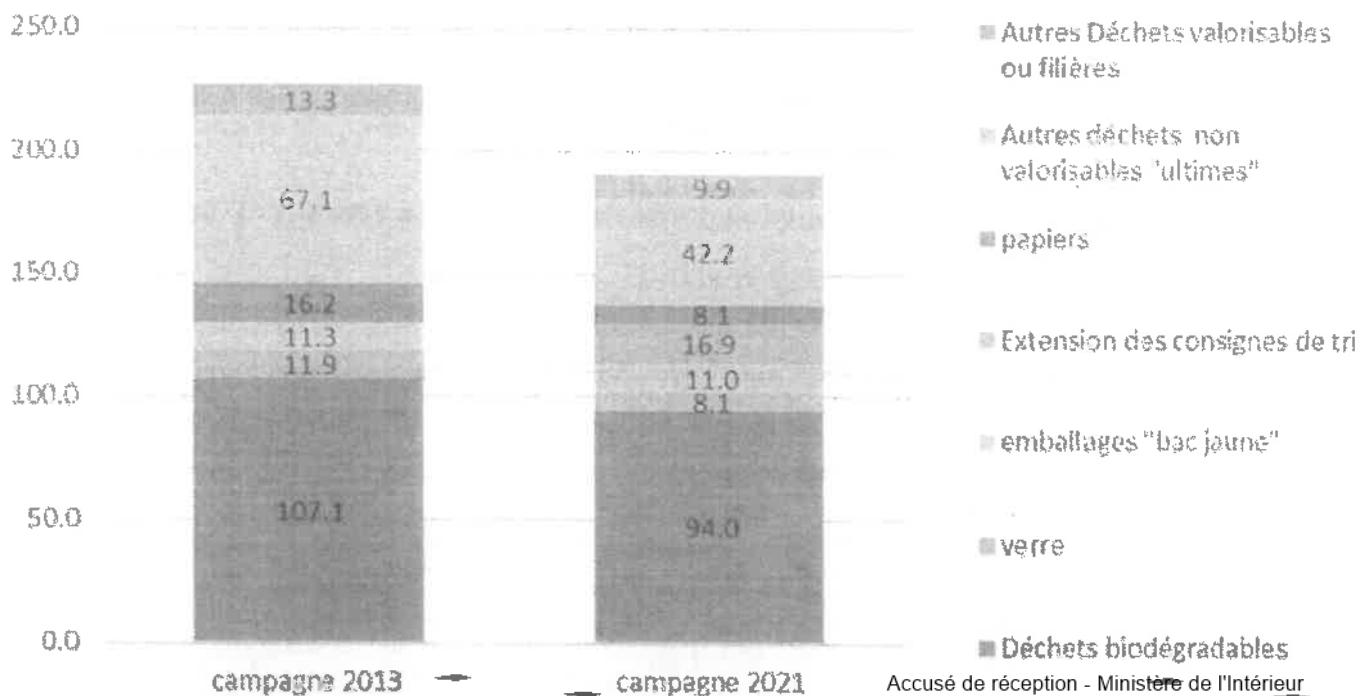
2.2.1. Les ordures ménagères résiduelles

La quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est en constante diminution au fur et à mesure que le SIRTOM met en place des opérations permettant de détourner une partie du flux.



Le SIRTOM a réalisé des caractérisations en 2013 et 2021 pour connaître la composition des ordures ménagères résiduelles et ainsi adapté les actions à mettre en œuvre pour augmenter la quantité de déchets valorisés.

composition des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an) - hors déchets d'activités

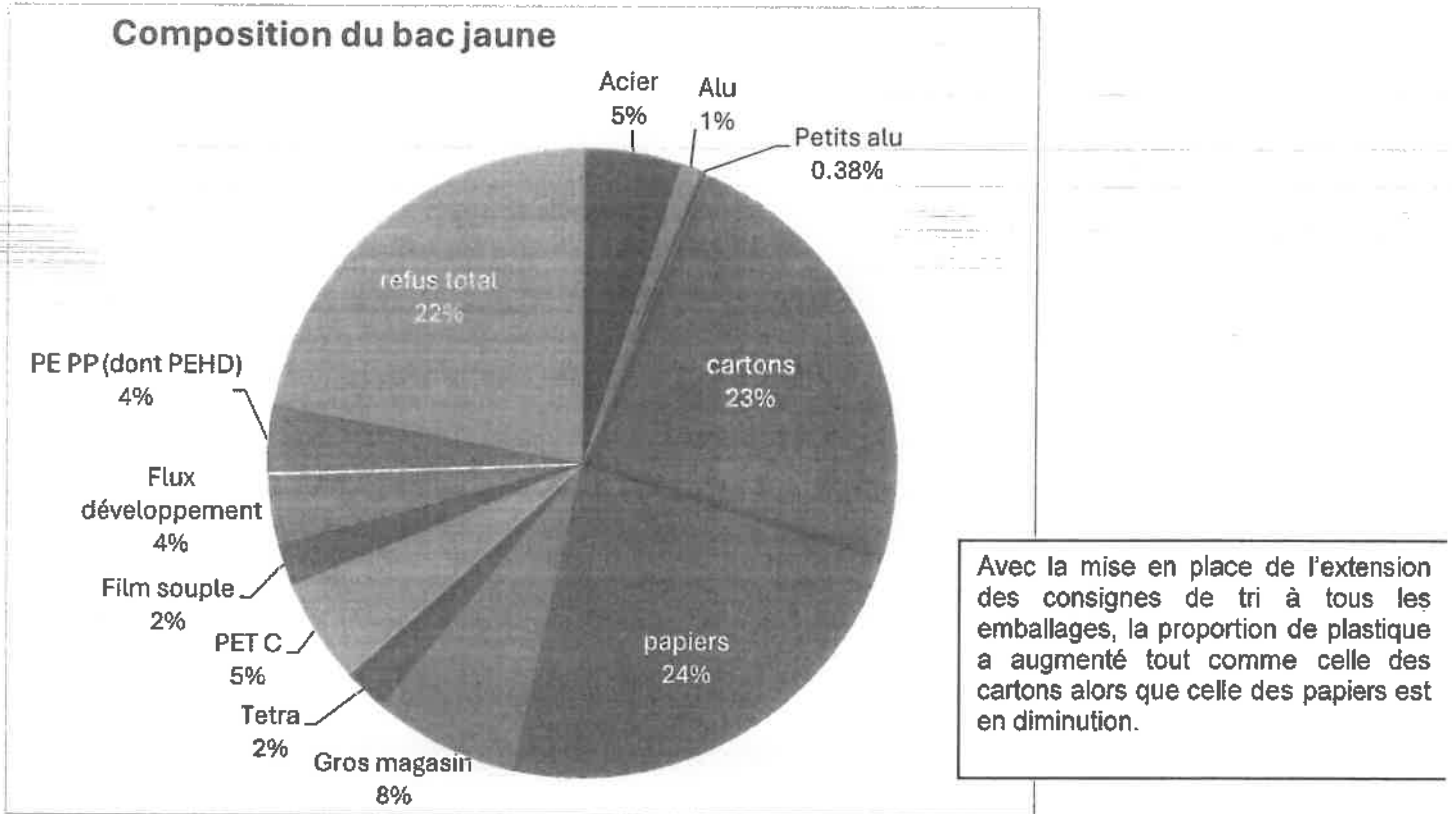


On note que la mise en place des opérations compostage a permis de détourner une partie des déchets biodégradables des ordures ménagères vers une valorisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE
Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

❖ **Résultat des caractérisations**

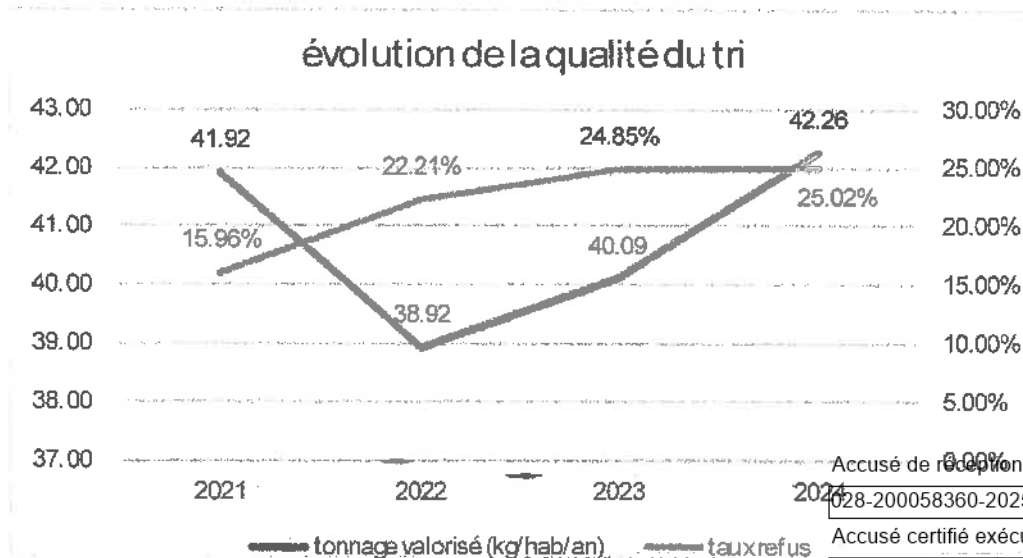
Un échantillonnage régulier des emballages ménagers et papiers est réalisé afin de connaître la composition des déchets contenus dans le bac jaune ainsi que la qualité du tri des habitants et la qualité de la collecte.



❖ **Les performances du tri (papiers inclus)**

D'après la caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2021, le potentiel de collecte du bac jaune serait de 65.7 kg/hab/an, le SIRTOM en capte actuellement 64%. Cela signifie que 36% des déchets ménagers recyclables sont encore jeté dans le bac noir. Il est important que le SIRTOM reprenne la sensibilisation des usagers au tri des déchets.

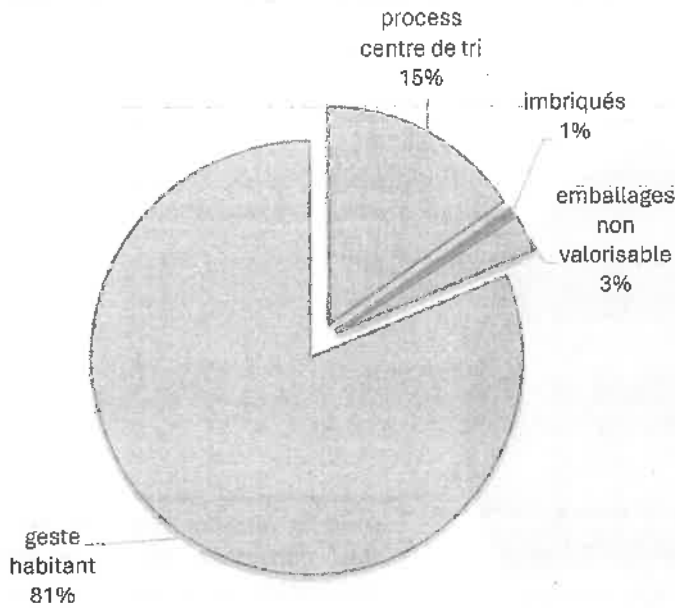
	2021	2022	2023	2024
tonnage collecté (kg/hab/an)	53.19	58.02	56.35	56.62
tonnage valorisé (kg/hab/an)	41.92	38.92	40.09	42.26
taux refus	15.96%	22.21%	24.85%	25.02%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 22/05/2025
 Publication : 22/05/2025

La qualité du tri se détériore depuis la mise en place de la collecte en mélange en porte à porte des papiers et des emballages en extension des consignes de tri. Près de 25% des déchets contenus dans le bac jaune ne peuvent faire l'objet d'un recyclage (refus de tri).

Composition des refus de tri 2024



81 % des refus de tri du bac jaune sont dus à des erreurs du geste de l'habitant.

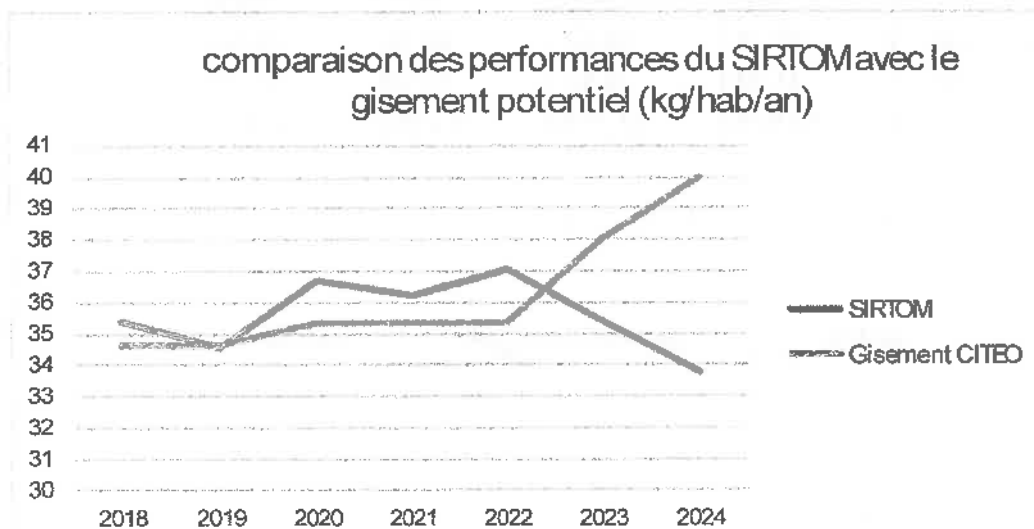
Le SIRTOM doit ainsi mettre en place des actions de communications, sensibilisation afin de rappeler les consignes de tri aux usagers. De plus, les contrôle des bacs doivent être renforcés.

2.3. Les collectes en apports volontaires

2.3.1. La Collecte du Verre

Pour la deuxième année le SIRTOM a des performances inférieures au gisement potentiel national.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SIRTOM	35.4	34.55	36.69	36.22	37.04	35.38	33.78
Gisement CITEO	34.6	34.6	35.3	35.3	35.3	38	40



Les performances de collectes sont très variables d'une commune à l'autre avec des ratios de 12 kg/hab/an à 57 kg/hab/an. Les évolutions entre 2023 et 2024 sont aussi très variables d'une commune à l'autre de -25% à +18%.

Accusé de réception Ministère de l'Énergie
028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

D'après la caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2021, le SIRTOM pourrait espérer capter 45.1 kg/hab/an, ainsi 22% du verre est encore présent dans les ordures ménagères résiduelles.

Le SIRTOM doit travailler sur le nombre de point d'apport volontaire, leur état et leur positionnement afin d'améliorer le captage du verre. Ainsi que renforcer la sensibilisation et la communication sur le tri du verre.

2.3.2. La Collecte des Textiles

Le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme Refashion pour les textiles et linge de maison fin 2024.

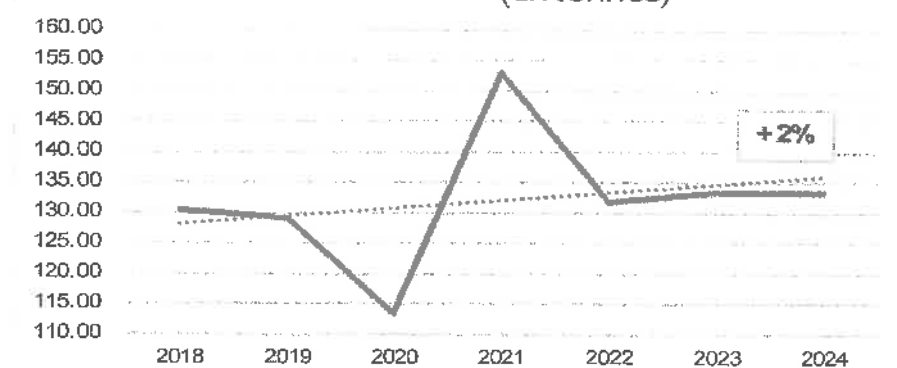
Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat.

Objectif de la filière : 4.6 kg/hab/an et 1 PAV pour 1500 hab

Performance du SIRTOM : 4.57 kg/hab en 2024 et 1 PAV pour 1086 hab

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
tonnages collectés	130.41	128.99	113.53	152.87	131.91	133.44	133.37

évolution de la collecte des textiles
(en tonnes)



La collecte des textiles est plutôt dans les objectifs de la filière avec une légère augmentation globale entre 2018 et 2024.

Toutefois d'après la caractérisation des ordures ménagères résiduelles de 2021, encore 6.2 kg/hab/an sont présents dans les ordures ménagères.

Ainsi, seulement 62 % des textiles seraient actuellement triés.

Le SIRTOM étudie la possibilité de compléter le réseau de point d'apports volontaires afin d'améliorer le tri.

De plus, les colonnes d'apports volontaires ayant une ouverture de petite taille pour des questions de sécurité, une solution sera recherchée avec le Relais pour les gros apports (vide maison...)

Le SIRTOM devra en parallèle relancer la communication sur des aspects du tri mal connus par les usagers :

- Même les textiles en mauvais état peuvent être déposés dans les bornes du Relais. Ils sont triés pour être soit revendus, soit donnés soit recyclés en matériaux acoustique ou isolant,
- Les textiles comprennent également les chaussures et linge de maison,
- Les apports doivent être réalisés en sacs de petites tailles pour entrer dans les colonnes d'apports volontaires

❖ Fait marquant 2024 :

La collecte des textiles connaît des difficultés depuis le milieu d'année concernant :

- Des problématiques de collecte liée aux absences de personnel assurant la prestation
- Des problématiques de débouché relatifs à la qualité des textiles récupérés

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

2.4. Les Biodéchets

Au SIRTOM, les déchets biodégradables représentaient encore 94 kg/hab/an lors de la caractérisation des Ordures ménagères résiduelles en 2021 (49% de la poubelle noire) malgré une baisse de 13% entre 2013 et 2021.

Les déchets biodégradables étant composés à 87% de déchets compostables et à 35% de déchets liés au gaspillage alimentaire le SIRTOM doit :

- Relancer la communication sur le compostage
- Relancer la sensibilisation au gaspillage alimentaire

Avec l'obligation de tri à la source des biodéchets, le SIRTOM a mis en place début 2024 des solutions complémentaires à la mise à disposition de composteurs (composteurs partagés et lombricomposteurs).

Au deuxième semestre 2024, le SIRTOM a installé un composteur partagé en bois réalisé par l'ESAT de La Loupe, dans une copropriété située à Champrond-en-Gâtine.

Toujours dans cette démarche de tri à la source des biodéchets, le SIRTOM a été invité par le conseil départemental à participer à l'installation (fin 2024), et au suivi d'un composteur aérofermenté au sein du collège de La Loupe.

Une étude est en cours pour définir les modalités d'adaptation du SIRTOM à cette nouvelle obligation. Toutefois, il est à noter que la communication sur le compostage déjà réalisée et la distribution de composteurs a participé à la baisse des déchets biodégradables dans les ordures ménagères résiduelles.

❖ Bilan des opérations de compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération a été étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat. Depuis 2023, l'ensemble du périmètre du SIRTOM est couvert par la distribution de composteurs.

Chiffres clés :

42% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur
6 307 composteurs distribués
954 composteurs acquis en 2024

2.5. Les déchèteries

❖ Moyens humains

4.5 etp. assurent l'accueil en déchèteries (personnel SIRTOM)

1.5 etp assure la collecte et le transport des déchets (contrat PAPREC)

Le SIRTOM a accueilli courant 2024, 1 personne en TIG représentant un volume de 105 heures sur la déchèterie de Saint Eliph.

❖ Fréquentation

L'accès aux déchèteries est conditionné à la possession d'une carte d'accès délivrée par le SIRTOM.

En 2024, ce sont 1 315 cartes qui ont été délivrées soit 11 072 cartes attribuées depuis mars 2022.

65 cartes perdues rééditées.

Ce système permet au SIRTOM de suivre la provenance des apports, les quantités apportées et ainsi que d'adapter le service au besoin des usagers.

La fréquentation des déchèteries a globalement augmenté de 16% en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

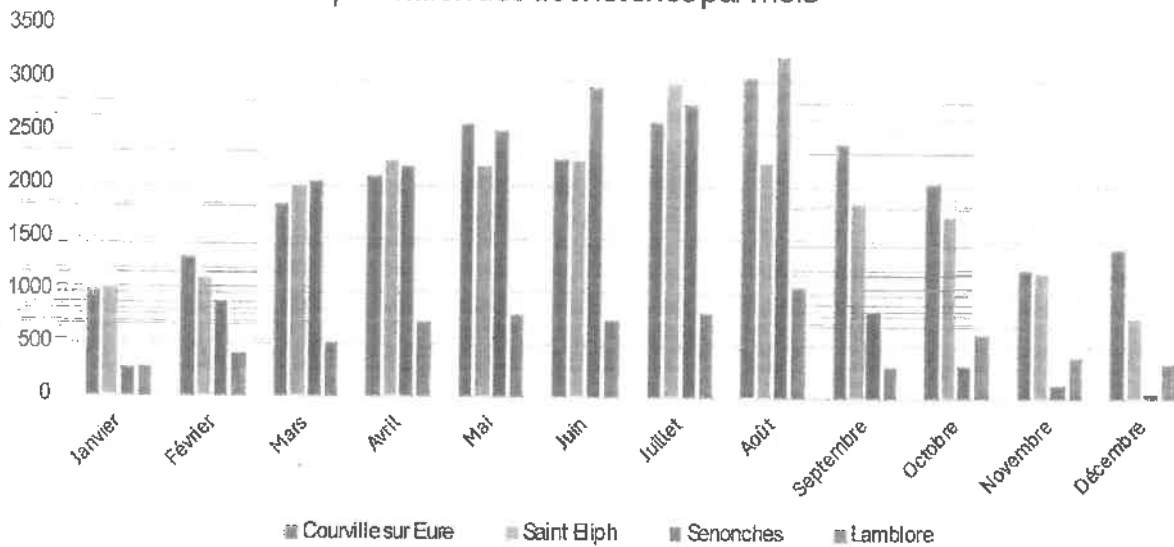
028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

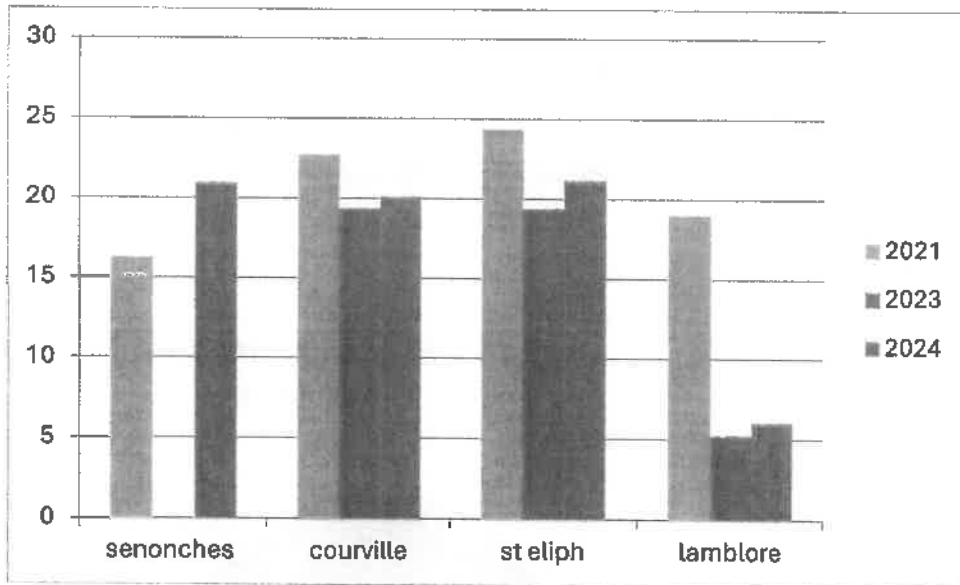
Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

fréquentation des déchèteries par mois



En 2023 le SIRTOM a décidé de mettre en place des horaires d'ouverture uniquement le matin en juillet et Aout. On peut noter qu'après une diminution des apports en 2023 et un décalage des apports sur le week-end, les fréquentations sont de nouveau en augmentation sur 2024 avec une fréquentation équivalente quel que soit le jour de la semaine. Ainsi, les usagers semblent s'adapter à ces nouveaux horaires.



❖ **Fait marquant 2024 :**

Changement des horaires d'ouvertures

En 2024, le SIRTOM a décidé d'ajuster les horaires d'ouverture des déchèteries afin :

- De maintenir les mêmes jours d'ouvertures sur toute l'année et de n'avoir qu'une adaptation des horaires en fonction de l'affluence et des conditions climatiques ;
- D'uniformiser les volumes horaires d'ouverture sur les 3 déchèteries principales

Ainsi,

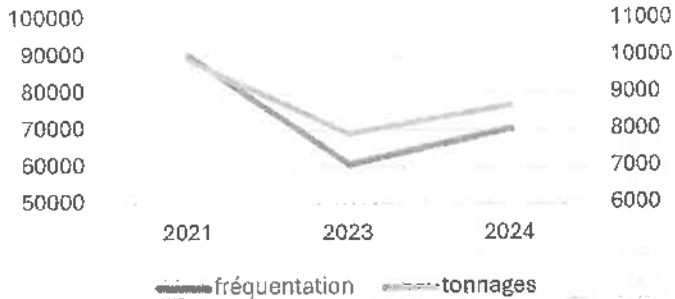
- Les déchèteries de Courville et Saint Eliph sont ouvertes 6h de plus en horaires d'hiver
- La déchèterie de Senonches est ouverte 10 h de plus en horaires d'hiver et 5 h de plus en horaires de printemps
- La déchèterie de Lamblore est ouverte 4 h de plus en horaires d'hiver et 3 h de plus en horaires de printemps

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-200058360-20250519-DELIB25-1220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

évolution



S'il semble exister un lien entre la fréquentation des déchèteries et les tonnages collectés, les évolutions de fréquentation suite aux modifications des horaires d'ouvertures ne sont pas évidentes.

Indisponibilités des agents d'accueil en déchèterie :

Malgré le recrutement d'un agent supplémentaire en 2023 pour faire face à l'indisponibilité des agents en poste lors de congés ou d'arrêts maladie, le SIRTOM a été contraint de fermer les déchèteries par manque de personnel disponible pour assurer l'accueil en déchèterie (3 Samedis sur Lamblore, 1 dimanche sur Courville).

Cette situation fait suite à l'absence concomitante de plusieurs agents en arrêt maladie et accident de travail.

Afin de palier à ces incidents, le SIRTOM a décidé d'avoir recours à des vacataires et de recruter un chef d'équipe déchèteries qui pourra procéder à des remplacements inopinés.

Bilan des indisponibilités des agents (nbre de jours d'absence) :

arrêts maladies : 522 j / 3 arrêts

accidents de travail : 75 j / 2 arrêts

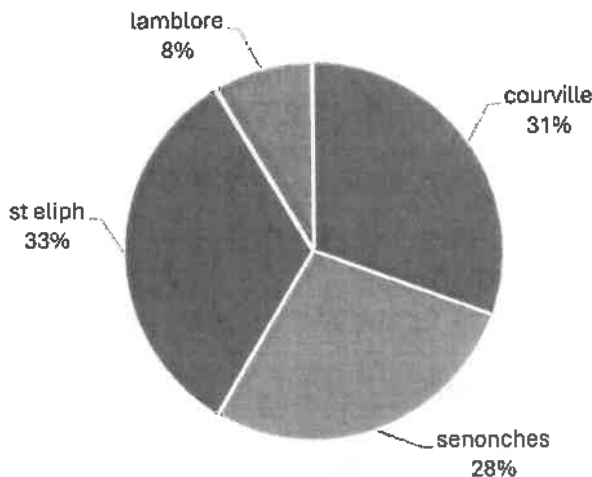
Fermeture exceptionnelle des déchèteries :

Suite à une panne du matériel de collecte sur la déchèterie de Saint Eliph, le SIRTOM a été contraint de fermer toutes les déchèteries le dimanche 09 Juin 2024.

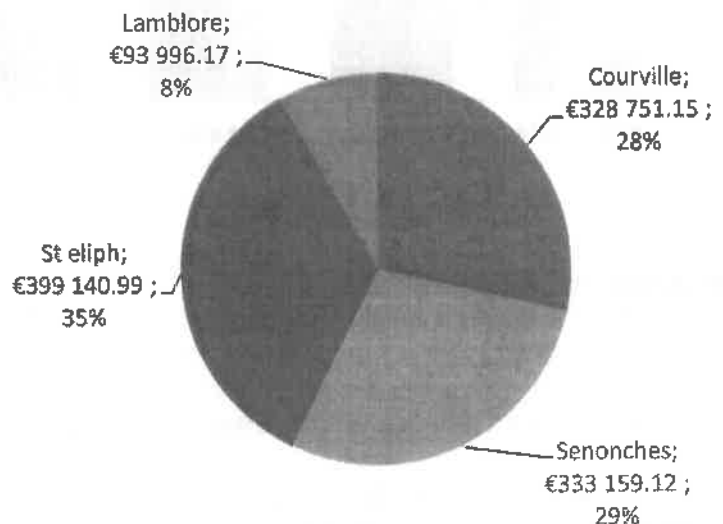
Les déchèteries ont également dû être fermées pour raison climatique 2.5 jours en 2024

❖ Comparaison des déchèteries

Répartition des tonnages 2024



répartition des dépenses d'exploitation bas de quai



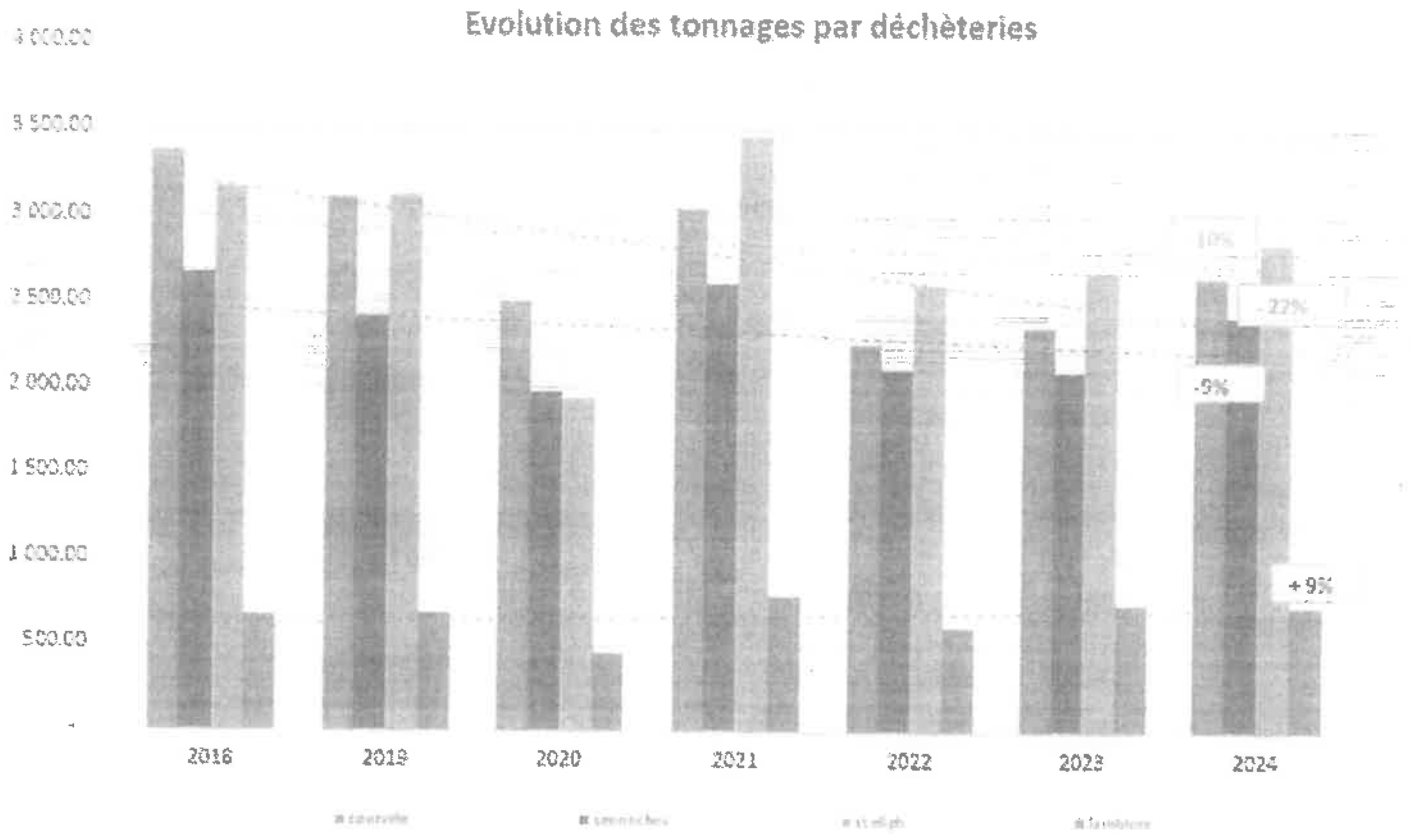
L'absence de benne mobilier sur la déchèterie de Saint Eliph impacte le bilan financier de cette déchèterie par rapport aux autres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

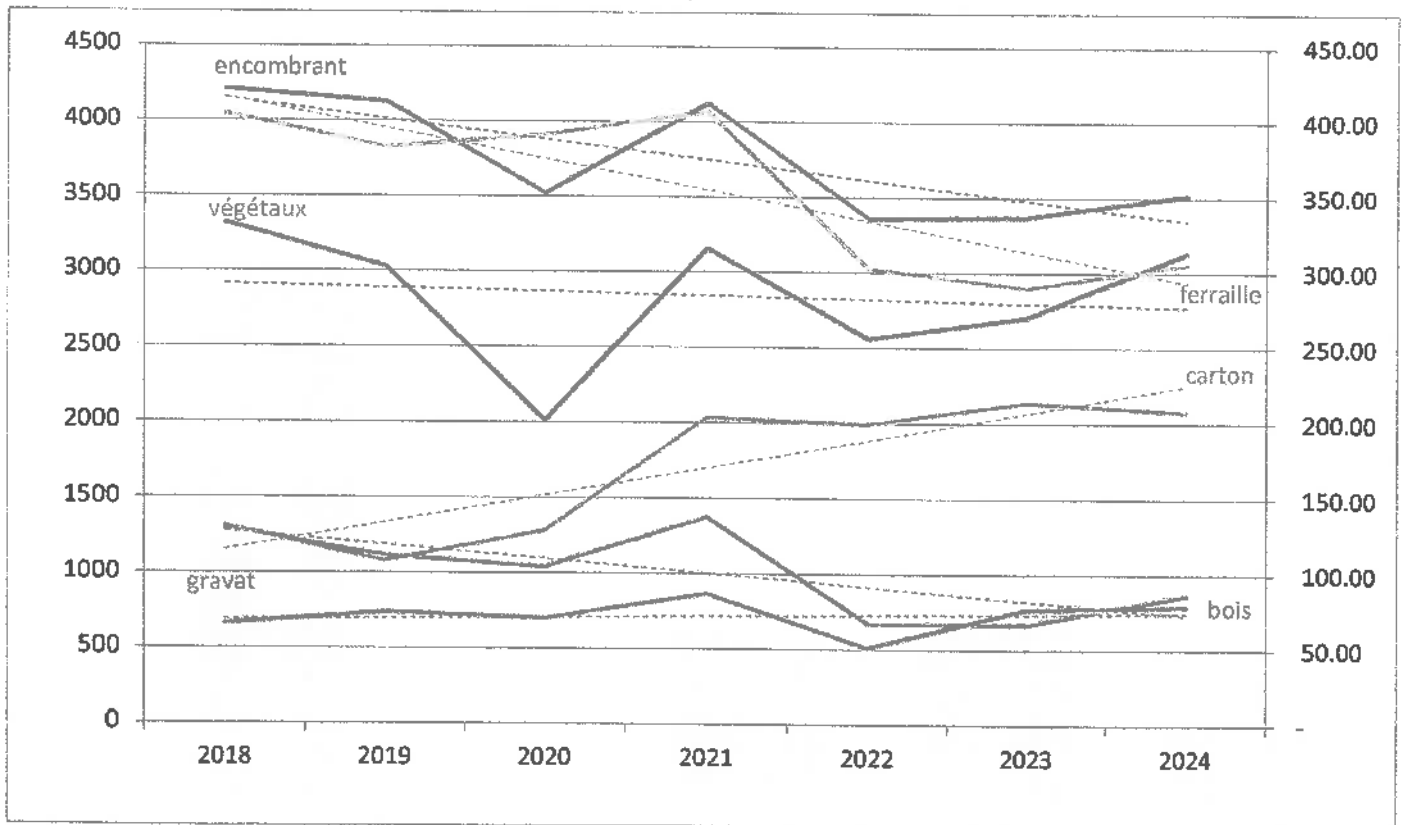
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

❖ Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Evolution des principaux flux de déchets collectés (en tonnes)



On note une tendance globale qui reste à la baisse des tonnages collectés malgré une forte reprise de l'activité en déchèterie en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

➔ Les filières issues de la responsabilité élargie du producteur en déchèterie

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Le tri des D3E est mis en place en déchèterie depuis 2008 via un contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et Ecosystem (échéance des contrats le 31/12/2027)

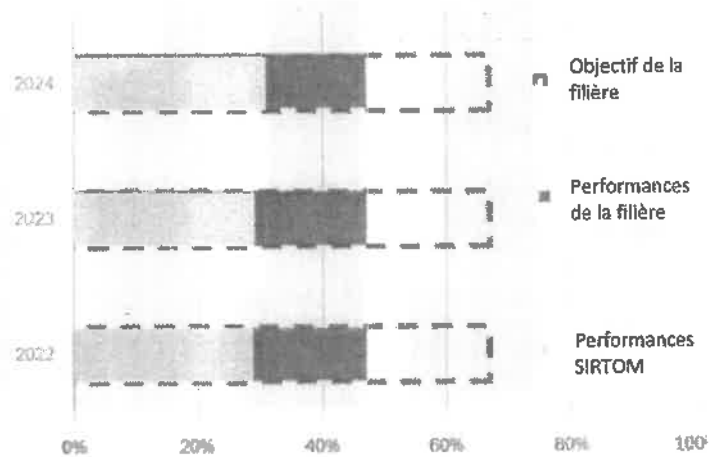
Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont démantelés pour séparer les éléments en vue de leur traitement et de leur recyclage. L'objectif est également de retraiter les déchets dangereux contenus dans les D3E.

Les D3E sont triés en 4 catégories afin d'être orientés dans des filières de tri et de traitement adaptées.

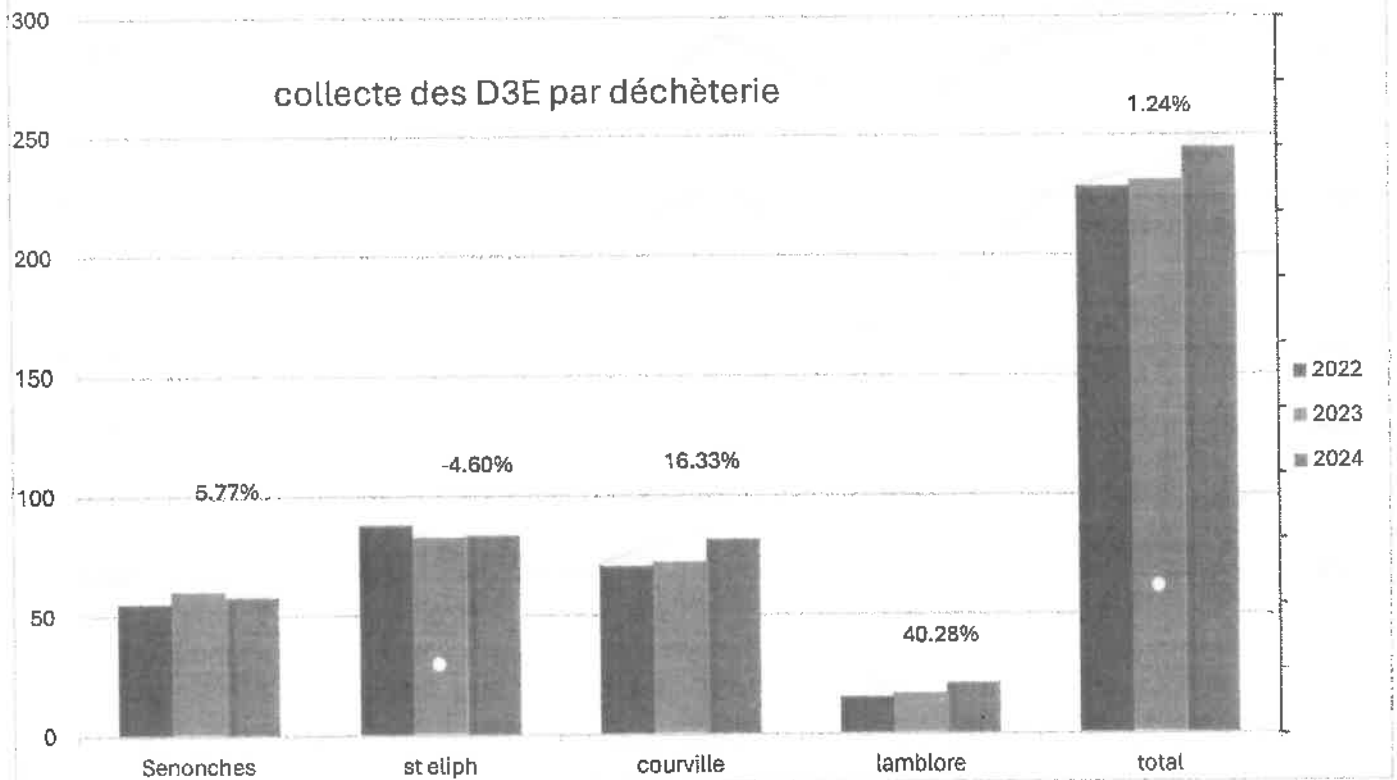
Collectes des D3E par catégories (en tonnes)

	2023	2024	évolution
Gros éléments ménagers Froids	46.008	43.745	-4.92%
Gros éléments ménagers Hors Froids	76.233	82.916	+8.77%
Petits appareils électroménagers	91.212	101.621	+11.41%
Ecrans	17.595	16.682	-5.19%
Total	231.048	244.964	1.24%

Taux de collecte des D3E



Les D3E étant collectés par d'autres biais (supermarché, revendeurs...) les performances de collecte sont très relatives. Toutefois, encore 0.4 kg/hab/an était présent dans les ordures ménagères résiduelles lors de la caractérisation de 2021.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

La Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI)

Convention avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (échéance du contrat : 31/12/2028)

DASTRI est l'éco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) pour les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles. Il est en charge :

- De la fourniture des boîtes de collecte distribuée par les pharmacies
- De la collecte et du traitement des boîtes déposées en point de collecte (traitement par incinération)

La collecte des DASRI représente 425 kg/an, en baisse de 25% par rapport à 2018 notamment par la mise en place de nouveau point de collecte en dehors de la déchèterie.

Les ampoules sont collectées séparément depuis 2008 via un contrat avec Ecosystem (ex. Recylum).

Objectif de la filière 2022 : 85% d'ampoule collectés par la filière REP

Performance du SIROTM : 40% d'ampoules collectés séparément.

Les ampoules étant collectées par d'autres biais (supermarchés, revendeurs...) les performances de collecte sont très relatives.

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Le SIRTOM est en contrat avec EcoDDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (échéance du contrat le 31/12/2024)

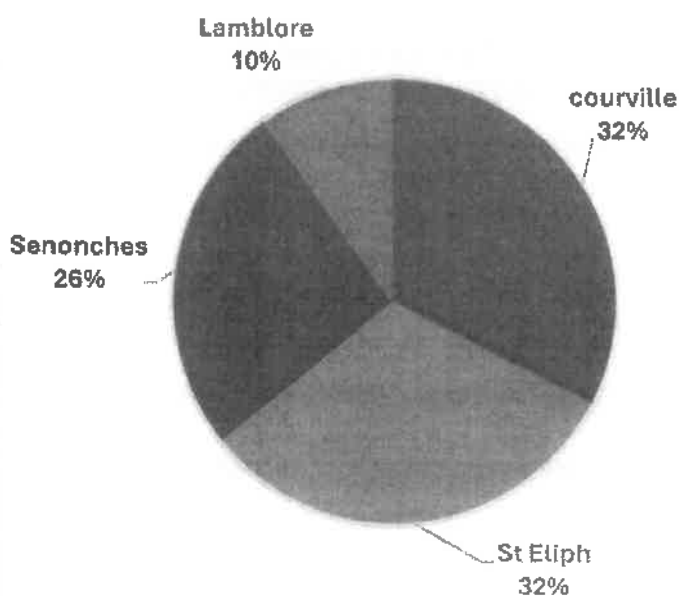
Objectif de la filière : collecter 0.5 kg/hab/an

Performance SIRTOM : 1.19 kg/hab/an

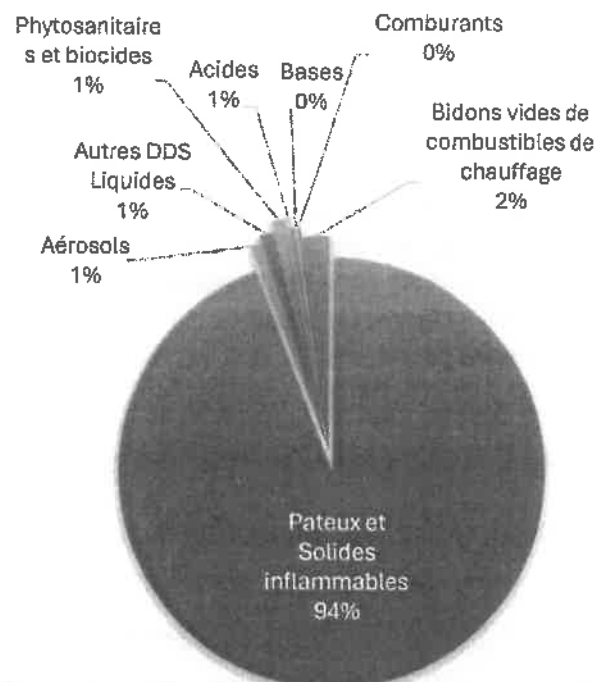
La filière EcoDDS ne prend pas en charge la totalité des déchets dangereux mis sur le marché, c'est pourquoi le SIRTOM a signé un marché avec la société TRIADIS pour les déchets dangereux ne relevant pas de la filière EcoDDS. En 2024, aucun enlèvement n'a été réalisé par TRIADIS au vu des quantités insuffisantes.

Il est important de continuer la sensibilisation des usagers sur l'importance de trier les déchets dangereux pour une gestion respectueuse de l'environnement.

Répartition des déchets dangereux par déchèteries



Répartition par catégorie



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

Les piles

Contrat avec l'éco-organisme COREPILE depuis 2008 (échéance du contrat : 18/08/2025)

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentative puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Toutefois encore 0.26 kg/hab/an sont présents dans les ordures ménagères résiduelles (*données caractérisation OMR du SIRTOM 2021).

Les déchets d'éléments d'Ameublement :

Contrat avec Ecomaison (ex: Eco-Mobilier) depuis le 01/08/2015 (échéance du contrat : 31/12/2029)

L'éco-organisme a pour objectif de valoriser les déchets d'ameublement par réutilisation, recyclage, valorisation matière ou valorisation énergétique.

Objectif de la filière : valoriser 45% des déchets d'éléments d'ameublements des particuliers.

Potentiel de collecte : 25 kg/hab/an – performance SIRTOM: 13.13 kg/hab/an

La performance de collecte du SIRTOM pourrait être plus importante si une benne dédiée au mobilier pouvait être mise en place sur la déchèterie de Saint Eliph.

En 2024, 287.52 t de mobilier ont été collecté séparément (en diminution de 3.1% par rapport à 2023).

Les huiles minérales (huiles de vidanges)

Collectés et traités gratuitement par la société SEVIA. Les huiles de vidanges sont régénérées.

En 2024, 12.23 t d'huile minérale ont été collecté contre 12.33 t en 2023.

Le SIRTOM a contractualisé courant 2024 avec l'éco-organisme Cyclevia agréé récemment pour gérer la filière des huiles et lubrifiants.

Mise en place de nouvelles filières REP

En 2024, le SIRTOM a continué à déployer les nouvelles filières spécifiques suite à la promulgation de la loi AGEC :

- Filière des jouets (éco-organisme ECOMAISON – échéance : 31/12/2027),
- Filière articles de bricolage et de jardinage thermique (éco-organisme ECOLOGIC) et non thermique (éco-organisme ECOMAISON) - échéance : 31/12/2027
- Filière articles de sport et loisir (éco-organisme ECOLOGIC - échéance : 31/12/2027).

Ces filières, mises en place fin 2023, demandent beaucoup de communication et la prise de nouvelles habitudes pour les usagers. Sur 2024, ces filières représentent peu de tonnage

Article de bricolage Thermique / Article de sport et Loisir : 5.765 t

Article de bricolage non Thermique / Jouet : 3.36 t

A noter que les jouets et articles de bricolage non thermique de taille supérieure à 80cm sont collectés en mélange avec le mobilier (mutualisation avec l'éco-organisme Ecomaison). Ainsi, une part de cette filière n'est pas identifiée.

Le SIRTOM a également signé un contrat avec l'éco-organisme VALOBAT pour la mise en place de la filière des déchets des matériaux de construction et du Bâtiment.

Actuellement, le SIRTOM collecte séparément :

- Les menuiseries vitrées
- La laine de verre
- La laine de roche

La filière s'est mise en place progressivement avec beaucoup de retard, pour une collecte de 4.49 t seulement sur 2024.

La collecte séparée du plâtre se déploie progressivement avec le dépôt des contenants de collecte fin 2024/début 2025.

❖ Les autres déchets collectés en déchèteries

Les huiles végétales alimentaires

Depuis 2022 le SIRTOM fait collecter gratuitement les huiles alimentaires par la société OLEOVIA

1.92 tonnes collectés en 2024 pour être valorisé en Bio-carburants (+ 36.31%)

Approuvé et réception Ministère de l'Intérieur

024200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

Le SIRTOM a également mis en place la collecte des cartouches d'encre, des radiographies et des capsules Nespresso sur les déchèteries. A noter que les capsules Nespresso peuvent également être déposés dans le bac jaune.

❖ Réhabilitation des déchèteries

Le SIRTOM a amorcé depuis deux ans une réflexion sur la réhabilitation des déchèteries en vue d'améliorer le tri, la valorisation et les conditions d'accueil des usagers. Ces réflexions ont déjà donné lieu à des études et quelques travaux. La programmation des travaux devrait permettre de réhabiliter la déchèterie de Saint Eliph en parallèle de la déchèterie de Lamblore, puis la déchèterie de Courville et enfin celle de Senonches.

La réhabilitation de la déchèterie de Lamblore a commencé fin 2024 avec une finalisation des travaux prévus 1^{er} semestre 2025 – investissement à hauteur de 79 000 € pour l'année 2024.

La réhabilitation de la déchèterie de Saint Eliph a été reportée à 2025/2026 suite aux procédures administratives à respecter (notamment vote du PLUi)

2.6. Collecte de l'amiante

Une collecte exceptionnelle de l'amiante liée a été réalisé le 18 Mars 2024 sur la déchèterie de Saint Eliph. Cette opération était ouverte uniquement sur rendez-vous pour les particuliers dans la limite de 250 kg par rendez-vous.

Moyens humains mis en place :

- 1 agent du SIRTOM pour les prises de rendez-vous...
- 1 agent du SIRTOM pour la distribution des contenants et l'accueil des usagers le jour de la collecte
- 3 agents et 1 encadrant de la société SN TTC pour la collecte des déchets.

Résultat de l'opération :

61 usagers présents le jour de la collecte sur 67 inscrits,
12 usagers présent en 2023 et 2024
13.47 t collectées.

Le SIRTOM a décidé de ne pas reconduire cette opération en 2025.

coût de l'opération

Contenant	3 260.00 €	28%
collecte.	5 285.38 €	46%
transport	965.70 €	8%
traitement	2 016.01 €	17%
Total HT	11 527.09 €	
Total TTC	12 767.95 €	

2.7. La Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Le SIRTOM prend en charge les déchets des professionnels à conditions que ces déchets soient assimilables aux déchets des ménages (en quantités et en natures) : appelés déchets assimilés.

❖ La collecte en porte à porte des déchets assimilés

La collecte en porte à porte des déchets ménagers assimilés est inclus dans le service de gestion des déchets ménagers jusqu'à 1320 l d'ordure ménagères résiduelles collectés par semaine. Au-delà, la redevance spéciale est mise en place avec une adaptation du service pour les gros producteurs à savoir :

- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables

Les chiffres clés :

8 établissements soumis à la redevance spéciale

2 578 536 litres d'OMR collectés (+8.9%) – soit 219 tonnes environ – 4% des ordures ménagères résiduelles collectées

875 700 litres d'emballages ménagers collectés (+10.4%) – soit 157 tonnes environ – 9.5% des emballages ménagers collectés

Recette de la redevance spéciale associée : 145 674.80 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

❖ **L'accueil des professionnels en déchèteries**

Suite à une expérimentation menée avec la chambre régionale des métiers en 2009 afin d'offrir une solution locale aux artisans produisant peu de déchets, le SIRTOM a mis en place l'accueil des professionnels en déchèteries avec facturation des apports.

Le SIRTOM vote chaque année les tarifs de ce service. Pour 2024 les tarifs étaient :

Métaux / Cartons	Encombrants	Gravats	Bois	Végétaux	Déchets dangereux
Gratuit	30 €/m3	22 €/m3	10 €/m3	10€/m3	1€/kg

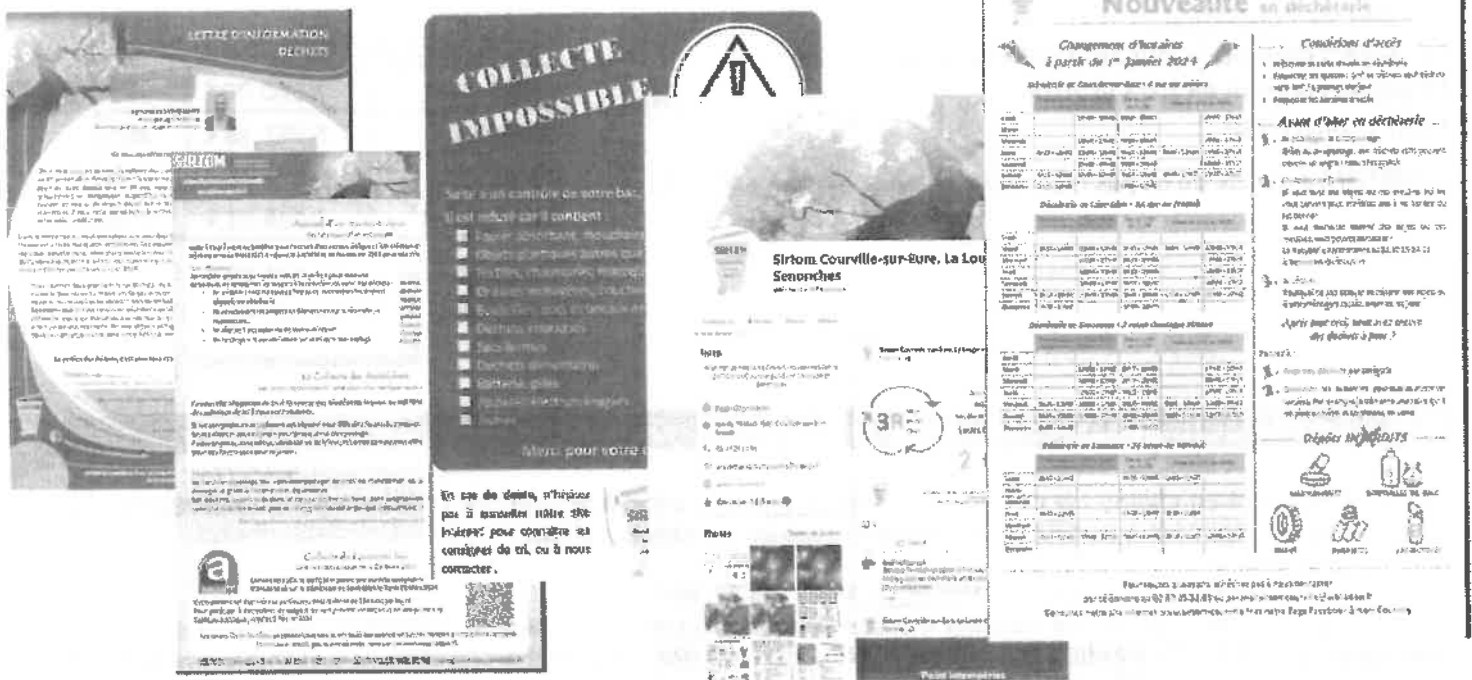
Les chiffres clés :

- 222 comptes professionnels ouverts ;
- 811 passages (1.2% des apports en déchèteries);
- 239 factures associées aux dépôts de professionnels pour une recette de 13 493.70 €.

2.8. La communication

Afin d'améliorer le tri des déchets et la valorisation, le SIRTOM a mis en place divers canaux de communication :

- un site internet (sirtom-courville.fr)
- une page facebook (<https://www.facebook.com/sirtomcourville>)
- une lettre d'information annuelle à destination de l'ensemble des foyers du SIRTOM
- une newsletter dématérialisée à destination des élus
- des articles pour les journaux communaux



❖ **Fait marquant 2024 :**

Fin 2024, le site internet du SIRTOM a fait peau neuve afin :

- de permettre aux services du SIRTOM de mettre à jour les évolutions au fur et à mesure,
- de s'adapter aux besoins et demandes des usagers
- de communiquer plus efficacement sur les missions du SIRTOM et les enjeux de la gestion des déchets.

Toujours la même adresse : sirtom-courville.fr



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

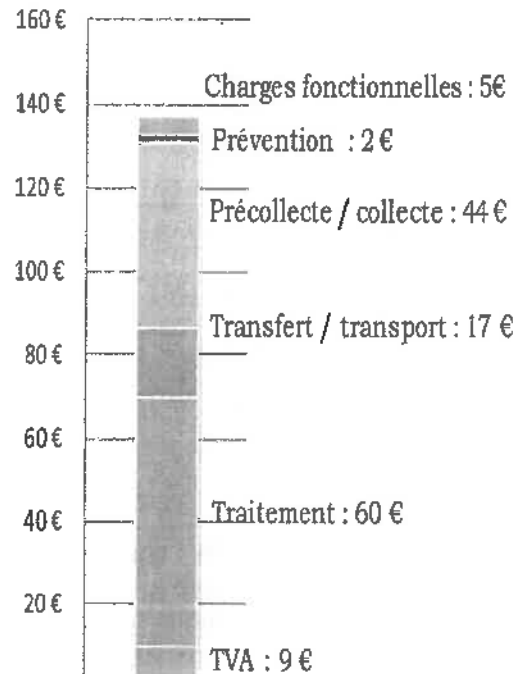
INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

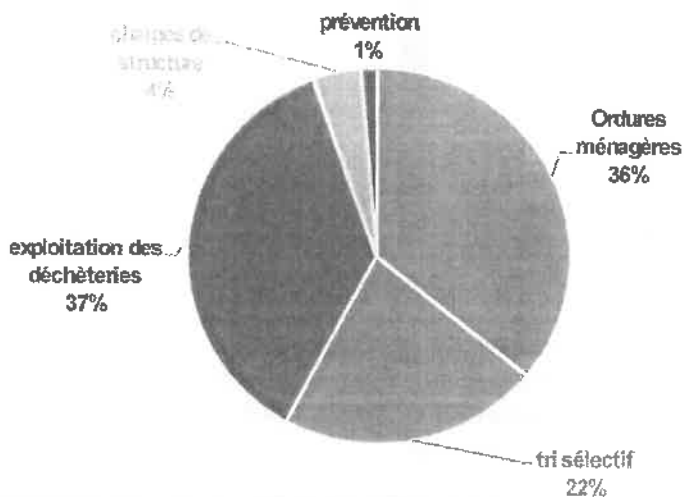
Le montant annuel global des dépenses se répartit de la manière suivante pour 2024 :

	2024	€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 450 545 €	50 €	96 €
Tri sélectif	888 952 €	30 €	59 €
exploitation des déchèteries	1 483 987 €	51 €	98 €
charges de structures	163 130 €	6 €	11 €
prévention	57 605 €	2 €	4 €
Total	4 044 219 €	139 €	268 €

Répartition des coûts par étapes (€/hab)



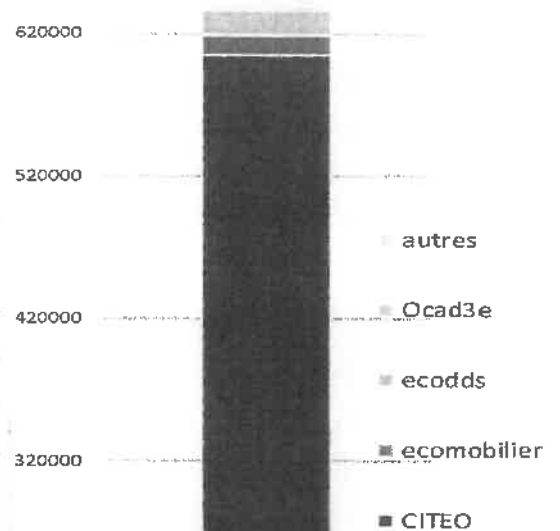
répartition des dépenses par services



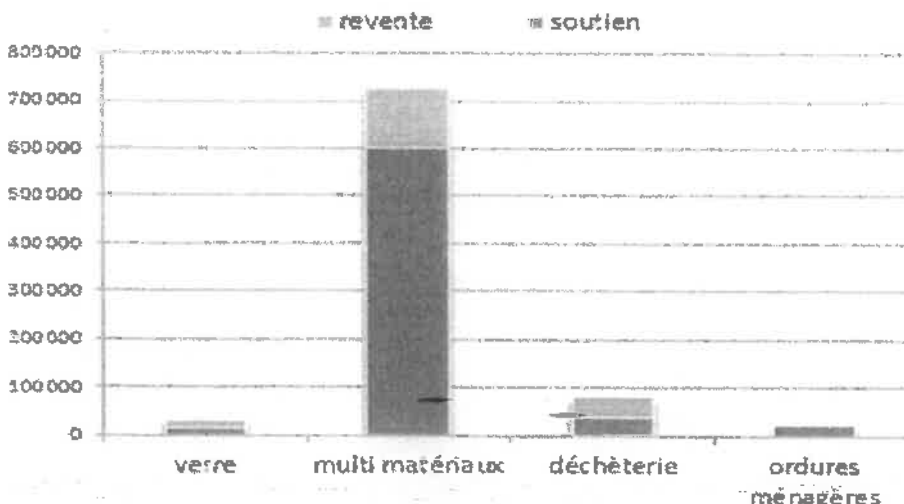
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	3 761 214.30 €
Soutiens des eco-organismes :	639 032.66 €
Ventes de matériaux :	182 779.13 €
Redevances et apports déchèteries :	180 607.73 €

détail des soutiens des sociétés agréées



répartition des recettes par flux de déchets



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

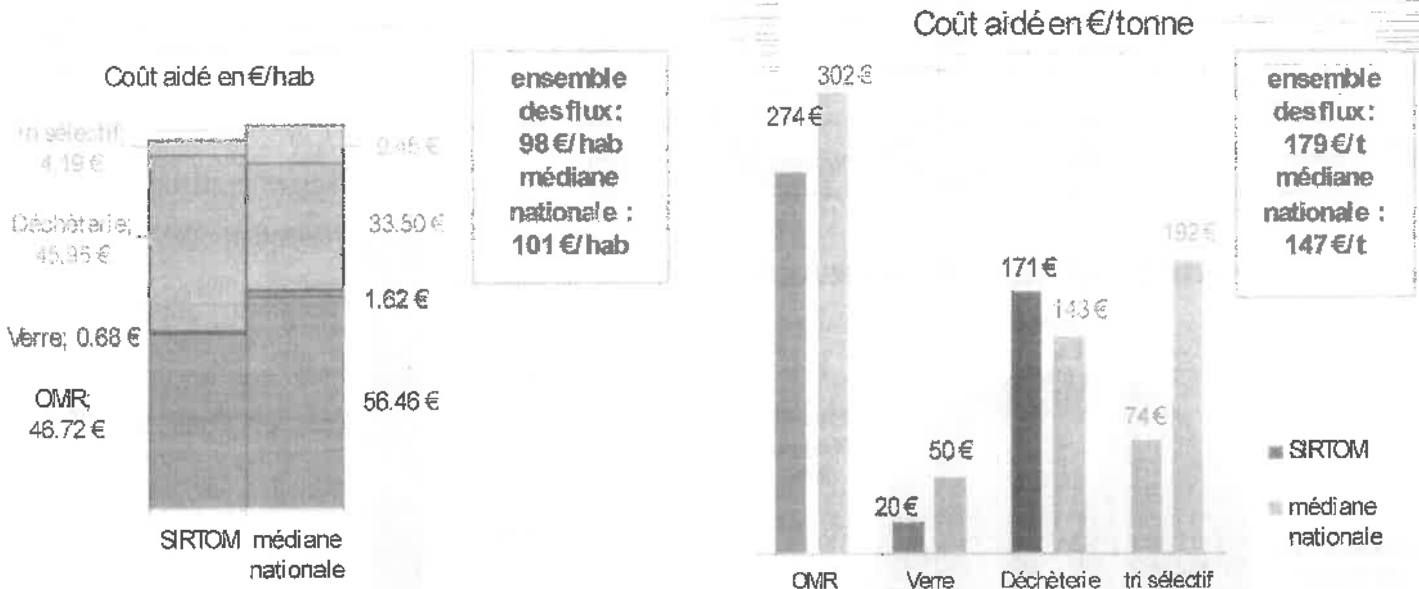
Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

3.2. Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel édité par l'ADEME. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.

Comparatif des coûts aidés avec le référentiel comptacoût national 2022 pour la même typologie d'habitat (coûts aidés = dépenses – recettes)



Les coûts aidés du SIRTOM sont globalement inférieurs aux coûts médians de la région centre Val de Loir en €/habitant ou en €/tonne sauf pour le flux déchèterie dont les coûts sont supérieurs aux coûts médians de la région en €/hab comme en €/t. Ainsi, le flux déchèterie représentant 37% des dépenses du SIRTOM et 52 % des tonnages collectés, il est important de travailler sur ce flux pour maîtriser le budget du SIRTOM.

Evolution des coûts du service

€/hab	Tout Flux confondus	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	92.45	50.73	13.62	1.11	26.99
2021	94.90	50.32	10.80	1.10	32.68
2022	82.26	45.97	2.07	0.65	33.56
2023	102.14	49.06	10.42	0.83	41.82
2024	97.33	46.72	4.19	0.68	45.95

€/tonnes	Tout Flux confondus*	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	176.15	240.19	252.54	30.11	120.79
2021	165.85	237.65	203.84	29.87	120.74
2022	153.08	238.14	35.75	17.64	134.64
2023	190.33	260.47	184.96	23.64	163.00
2024	178.87	250.07	74.04	20.96	174.38

* données pondérées en fonction des tonnages de chaque flux

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

En résumé, suite à l'inflation connu en 2022 avec des répercussions en 2023 lors de la révision des prix des marchés et la chute des prix de vente des matériaux, tous les coûts du SIRTOM avaient augmentés fortement. En 2024, ces coûts sont plus maîtrisés en fonction des flux et des quantités collectées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

INDICATEURS DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SIRTOM a signé un premier contrat avec l'ADEME en 2013 afin de mettre en place un plan local de prévention des déchets visant à diminuer la quantité d'OMr pris en charge par le SIRTOM de Courville. Ce contrat fixait des objectifs de réduction via la mise en place de plans d'actions adaptées au territoire du SIRTOM et à sa configuration.

Suite à ce 1^{er} Contrat, le SIRTOM a signé un contrat d'objectif pour les déchets et l'économie circulaire visant à intégrer les activités professionnelles aux actions menées sur le territoire avec la définition de nouveaux objectifs plus ambitieux visant les DMA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, le SIRTOM ne possède plus de contrat avec l'ADEME pour la mise en place d'actions de prévention. Toutefois, le SIRTOM doit mettre en place un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui permettra d'évaluer l'impact des précédents plans visant la réduction des déchets, de mettre en place un nouveau plan d'action adapté aux nouveaux enjeux dont la réduction de l'enfouissement. En effet, actuellement 21% des déchets collectés par le SIRTOM ne bénéficie d'aucune valorisation (encombrants partant en enfouissement)

4.1. Actions menées en faveur de la prévention des déchets

Animations :

Depuis de nombreuses années, le SIRTOM propose gratuitement des animations aux établissements scolaires ou autres, associations... de son territoire.

Les thèmes varient en fonction des demandes et besoins. Ils sont principalement centrés sur :

- ↳ Le tri des déchets
- ↳ La prévention des déchets
- ↳ Le gaspillage alimentaire
- ↳ Le compostage

Ce sont 52 animations scolaires qui ont formé plus de 1000 élèves sur ces thématiques dans des écoles maternelles, primaires, collèges et le DAME.

En parallèle des animations scolaires, le SIRTOM a réalisé des animations à destination du grand public à :

- L'association du SEL de Senonches sur le tri et le devenir des déchets
- La Médiathèque de Courville-sur-Eure sur la réduction du gaspillage alimentaire avec une dégustation de compote réalisée par les participants de l'atelier avec des fruits abimés

Gaspillage alimentaire en restauration scolaire :

Le SIRTOM propose gratuitement aux restaurants scolaires de son territoire, une semaine de pesée pour évaluer le gaspillage alimentaire des enfants, et proposer des actions pour le réduire.

Dans la continuité des actions déjà menées, en binôme avec les éco-délégués, une semaine de pesée a eu lieu au collège de Senonches pour évaluer les évolutions de réduction du gaspillage alimentaire, et réajuster les actions déjà en cours.

Partenariat avec la Recyclerie Percheronne :

Depuis 2023, le partenariat avec la Recyclerie Percheronne a évolué en proposant des permanences en déchèterie pour récupérer des objets, vêtements, vélos ... encore en bon état ou qui peuvent être réparés.

En 2024 la Recyclerie Percheronne a récupéré 2.1 tonnes de déchets sur l'ensemble des déchèteries

Service civique :

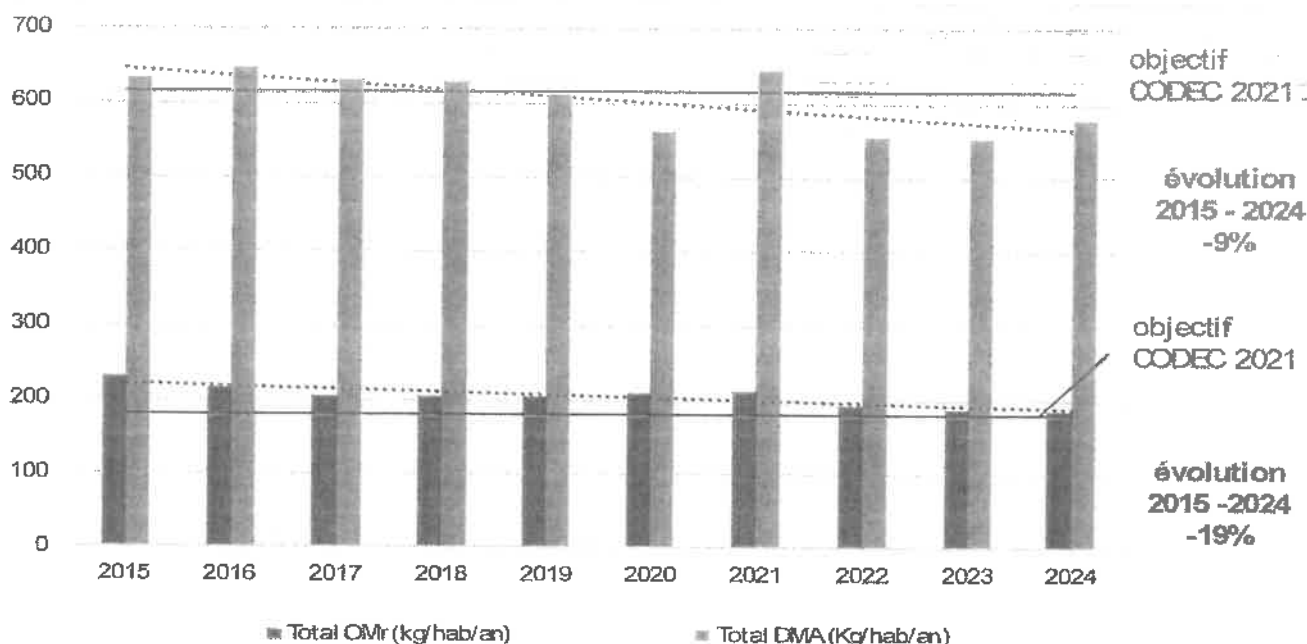
Pour aller encore plus loin dans les actions « prévention des déchets », le SIRTOM a recruté un service civique pour développer des actions de tri et de prévention des déchets dans les déchèteries du SIRTOM. Sa mission s'est terminée en juin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250519-DELIB25-1226-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

4.2. Performance de réduction des déchets

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total OMr (kg/hab/an)	232	217	205	206	206	210	213	193	188	187
Total DMA (Kg/hab/an)	634	647	631	630	612	563	646	556	554	580



La quasi-totalité des objectifs de réduction des déchets fixés au CODEC sont atteints. L'atteinte de l'objectif de réduction des ordures ménagères résiduelles n'a pas été atteinte en 2024 malgré la mise en place de l'obligation de tri à la source des biodéchets et la forte demande en composteurs.

Atteinte des objectifs régionaux du PRPGD*

	Situation SIRTOM Courville			Objectifs PRPGD		
	année de référence 2010	2022	2023	2024	2020	2025
réduction des DMA (en kg/hab/an)	724	555	554	580	651	615
déchets enfouis (en tonnes)	3 232	3370	3373	3518	2 262	1 616
valorisation matière et organique (déchets non dangereux non inerte)		39%	40%	41%	55%	65%

Le SIRTOM devra donc concentrer ses actions sur la réduction des déchets en déchèteries et principalement les encombrants, en forte proportion sur le SIRTOM et qui ne donne lieu à aucune valorisation. La mise en place des nouvelles filières REP en déchèteries (dont les déchets du bâtiment) devrait améliorer les performances de valorisation à condition d'une bonne appropriation du geste de tri par l'habitant et d'une bonne orientation en déchèteries.

Approuvé en Comité Syndical du 20 Mars 2025



Le Président,

Bertrand de LAGHESSE

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-122b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025